

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 30 octobre au 5 novembre 2009 - N° 6287 - 58^{ème} année



INTERVIEW

PASCAL RENUCCI

CO-FONDATEUR ET CHANTEUR
DU GROUPE ROCK

ULTIM'ATTU



POLITIQUE

Débat et échanges d'idées entre «quadras» de la politique insulaire, réunis à Ajaccio



ÉVÉNEMENT

Le Cirque de Moscou sur glace revient en Corse avec un tout nouveau spectacle



SPORT

Jean-Marc Manzagol remporte pour la 6^{ème} fois le rallye régional de San-Martino

Castagniccia Mare è Monti Scuperta

Découvrir la Corse autrement

L'association **Castagniccia Mare è Monti Scuperta** a organisé à **Cervioni** les **jours du tourisme durable**. Tourisme intégré, maîtrisé, respectueux des hommes, des traditions et de l'environnement, voilà en quelques mots le projet porté depuis près de deux ans par cette association dont le siège est à **Cervioni**. Créée par **François Grego** et **Guillaume Bereni**, tous deux titulaires d'un master tourisme durable obtenu à l'**Université de Corse**, cette association propose aux touristes mais également aux locaux des excursions et des activités à la demi-journée et à la journée en **Costa Verde**, **Casinca** et **Castagniccia**. A travers ces premières «**Journées du tourisme durable**», elle a étendu ses missions à une meilleure connaissance de ce tourisme vert qu'elle préconise. Au programme, une conférence sur les sports de pleine nature animée par **Claude Ceccarelli**, guide accompagnateur indépendant, puis une journée ludique à la découverte du pays «**Castagniccia mare e monti**» et du patrimoine environnemental de la **Costa Verde** avec une randonnée d'un niveau facile au départ de **Cervioni** et une excursion en **Castagniccia** en minibus avec un accompagnateur, direction le palais vert de l'**Orezza** et ses trésors. Une visite qui alliait le patrimoine culturel, gastronomique et humain.

Prochain rendez-vous

A l'occasion de la manifestation «**Châtaigne passion**» qui se déroulera à **Ortale d'Alésani** le samedi 5 et le dimanche 6 décembre prochains, l'association «**Castagniccia Mare è Monti Scuperta**» propose une journée gourmande en **Castagniccia** le samedi 5 décembre.



Les animateurs des journées du tourisme durable à Cervioni (Claude Ceccarelli, François Grego et Guillaume Bereni)

Le point d'orgue de cette journée sera bien entendu le déjeuner à l'**auberge d'Ortale** qui permettra de déguster de somptueux produits confectionnés à l'occasion de cette manifestation organisée par l'association «**Bussinca**», présidée par **Danielle Bonifaci**, maire d'**Ortale d'Alésani**.

Le départ de la sortie se fera à **Folelli** le samedi 5 décembre à 9h30 pour la visite des **eaux d'Orezza** et de l'**église de Piedi-**

croce, avant de se rendre à **Ortale** pour le déjeuner gourmand, dont voici le menu :

Mise en bouche : petit moelleux de fromage frais à la farine de châtaigne; terrine de sanglier aux châtaignes, duo de viandes rôties, tianu de pomme de terre et d'artichauts; assortiment de fromages et de confitures de figues; fiadone, flan à la farine de châtaigne et mousse de brocciu aux agrumes...

Randonnée sur les hauteurs de Sant'Andria di U Cotone, sur le chemin menant au site de la Scupiccia



L'après-midi, pour rester dans la thématique de la châtaigne, les participants à cette randonnée se rendront dans une exploitation castanéicole pour une visite guidée et une dégustation de produits (confiseries, châtaignes grillées...).

Le tarif de cette excursion est fixé à 45€ par personne, comprenant le transport en bus, les visites guidées, et le repas gourmand à **Ortale**.

Pour réserver votre journée gourmande en **Castagniccia** contactez l'association **Castagniccia Mare è Monti Scuperta** au **06.83.29.51.25**. Les places étant comptées, la limite d'inscription est fixée au 30 novembre.

AU SOMMAIRE

Entre nous

Par Pierre Bartoli



Christian Prudhomme

4 D'UN MERCREDI À L'AUTRE

De la visite des officiels du Tour de France cycliste à la fermeture de la décharge de Tallone, retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire

- 6** *Rendez-vous : le Cirque de Moscou sur glace, à Biguglia, du 6 au 8 novembre*
- 8** *Interview : Pascal Renucci donne de la voix à l'Informateur Corse Nouvelle au nom du groupe rock Ultim'attu*
- 10** *Débat : les «quadras» de la politique insulaire croisent leurs regards sur la Corse*
- 12** *Politique : Inseme per Bastia annonce la couleur pour les mois à venir*
- 13** **ANNONCES LÉGALES**
- 25** *Sécurité : manoeuvres de terrain à Bastia pour l'Adrasec*
- 26** *Paesi di Corsica : Pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*



Au moment où les états-majors des formations politiques élaborent force arguments pour étayer leurs «projets» en vue des élections Territoriales de mars prochain, il me semble opportun – une fois encore – d'appeler le monde du sport à se mobiliser pour l'organisation d'un débat visant à définir la politique que les acteurs du monde associatif souhaitent voir mise en œuvre par celles et ceux que le Suffrage Universel désignera pour conduire les «affaires» de la Région.

La politique sportive a des exigences quant aux infrastructures lourdes dont il faut doter notre région, dans de très nombreux domaines, concernant la plupart des disciplines. Cette première nécessité demande un bilan exhaustif sur l'existant et l'état de l'existant examinés au regard de la conformité avec les règles en cours et les normes internationales. Il s'avère nécessaire aussi de faire un bilan des besoins urgents et, à terme, des structures indispensables, ainsi que l'inventaire des besoins en financements publics des associations sportives pour leur bon fonctionnement, surtout sur le plan de la formation, en vue d'un encadrement rendu plus attractif parce qu'assuré de pérennité et de professionnalisation ! Le Sport est un vecteur économique de premier plan et un gisement « durable » d'emplois divers et variés. Ce débat, sortant des sentiers battus, des catalogues de promesses électorales, qui, mieux que les dirigeants des clubs, peut le conduire, sans parti pris autre que celui de mettre le sport au cœur du renouveau de la Corse, tant pour ce qu'il apporte par sa pratique à la jeunesse, que par ce qu'il induit en retombées économiques, en plus de l'image de dynamisme et de bonne santé qu'il véhicule d'une région, d'une société... ! Que le mouvement sportif se rassemble et se positionne en termes de débat, en forces de proposition, et que le monde de la politique et des décideurs se montre partie prenante. Plus de soixante mille licenciés ! Quel parti politique peut s'enorgueillir d'une telle force de frappe ? Alors, unissons nos forces et ouvrons le débat capable de forcer l'avenir !

En cette veille de Toussaint, l'Eglise invite les Chrétiens à célébrer toutes celles et tous ceux qui nous ont précédés dans cette autre vie à laquelle la Foi nous invite à croire. Tous, nous avons ce devoir de mémoire quelle que soit notre croyance en la matière. C'est pour cela que nos cimetières, en ces jours de souvenirs publics, sont visités, les tombes fleuries et illuminées. Ayons une pensée aussi pour tant de tombes abandonnées, tant de disparus sans tombe distinctive et pour toutes les victimes des guerres, de la folie des hommes, des tragédies en tous genres. Qu'ils reposent en paix !

À MÉDITER

L'amour est comme une fleur, il germe en soi et explose subitement pour faire apparaître tout son éclat et sa beauté.

Marc Mommens

DIRECTION – ADMINISTRATION :
 Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38
 REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
 E-mail : redaction@informateurcorse.com
 1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
 E-mail : al@informateurcorse.com
 Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
 Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
 E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associati di Stampa Corsa
 22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
 Tél. 06 75 12 93 47
 E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
 (Téléphone : 04 95 32 89 98)
 Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 03091 88773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
 Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 21 OCTOBRE

Grippe A : vaccination du personnel soignant

La campagne de vaccination lancée la veille au niveau national pour le personnel hospitalier débute en **Corse** avec un jour de décalage.

Le Tour de France cycliste bientôt en Corse ?

La Direction du **Tour de France**, représentée par **Christian Prudhomme**, **Jean-François Pescheux** et **Jean-Louis Pages**, accompagnés de **Pierre Cangioni**, est accueillie à **Ajaccio** par la **CTC** pour se pencher sur la candidature insulaire. S'ensuivront notamment des visites à **Calvi** et **Porto-Vecchio** pour cerner, aux côtés des collectivités concernées, les possibilités de départ et d'arrivée d'étapes.

Marché publics «mal attribué» à Ajaccio ?

On apprend par les médias que la **Ville d'Ajaccio** est montrée du doigt dans le cadre d'une procédure engagée par la **SCP Morelli** et associés (**Santelli-Pinna**, **Recchi** et **Giovanangeli**), **SCP** qui conteste l'octroi à une concurrente **Montpellieraine** d'un marché en prestations de conseil et de représentation en justice pour défendre les intérêts de la ville. Résultat : la procédure de passation de marché sera annulée, le tribunal administratif enjoignant la commune d'**Ajaccio** à reprendre toute la procédure. De son côté, la **Ville d'Ajaccio** fera connaître son intention de faire appel.



LA CORSE
POUR RECEVOIR LE

Après le crash du Cessna

Le préfet de Corse, **Stéphane Bouillon**, réunit à **Ajaccio** les rescapés du **crash du Cessna** qui s'est abîmé en mer le 12 octobre dernier au large de **Porto**, et l'ensemble des services de secours qui sont intervenus pour le sauvetage de ceux-ci.

Mises en examen après le hold up de Propriano

Deux hommes d'une vingtaine d'années, **Jean-Dominique Bartoli** et **Nicolas Warton**, interpellés très peu de temps après les faits à proximité de la voiture incendiée du banquier qu'ils avaient séquestré durant la nuit, sont mis en examen pour «*vol à main armée en bande organisée, séquestration en bande organisée et destruction d'un bien par substance incendiaire en bande organisée*».

JEUDI 22 OCTOBRE

Condamnation de Charles Frigara

La **Cour d'Appel de Paris** infirme la relaxe de **Charles Frigara**, rédacteur en chef de **France 3 Corse**, condamné à une amende de 500 € pour avoir autorisé la diffusion d'images prises au prononcé du verdict, lors du procès d'**Yvan Colonna**.

Contre le projet de centrale au fioul d'EDF

Une conférence de presse est donnée par un **collectif de résidents de Lucciana** qui vient de se constituer. Rejetant l'option fioul et défendant la nécessité d'un raccordement de la **Corse** au **Galsi**, ce collectif annonce la tenue d'une réunion d'information publique le 27 octobre à l'**hôtel Poretta**, à **Lucciana**. Une mobilisation relayée deux jours plus tard par **Edmond Simeoni**, à la tête d'un tout aussi nouveau collectif : «**Lucciana centrale au gaz**». Au cours d'un débat dans les **salons de l'Hôtel La Madrague**, celui-ci précise ses positions : de la même façon, il condamne l'utilisation du fioul lourd et prône une «*solution conforme aux intérêts économiques de la Corse et plus respectueuse de la santé publique*».



Edmond Simeoni,
lors du débat
à La Madrague



S E CANDIDATE

E TOUR DE FRANCE CYCLISTE

DIMANCHE 25 OCTOBRE

Vote à l'UMP

Sans surprise, le «ticket» **Camille de Rocca Serra - Ange Santini** est élu pour la Territoriale par les militants de l'UMP qui se prononcent pour à 82%. En tout, 784 adhérents sur les 1779 à jour de leur cotisation se seront mobilisés.

13^{ème} Corsican Tour

Top départ pour les quelque 800 joueurs et 40 nationalités participant à un rendez-vous échi-quéen d'envergure internationale qui sera marqué par la confrontation **Anand-Karpov**.

LUNDI 26 OCTOBRE

Aux Restos du Coeur

L'association du centre d'Ajaccio tient une Réunion d'information afin, notamment, de susciter les «*vocations*» et de «*recruter*» les bénévoles dont elle a besoin pour distribuer les repas qui, l'an passé, en quatre mois, avaient atteint les 81 000.

MARDI 27 OCTOBRE

Grève aux CFC

La CGT, qui remet en cause le non respect d'un protocole d'accord signé avec la Direction l'été dernier et qui réclame avant tout la levée des sanctions prononcées à l'encontre d'une dizaine de cheminots, entame une grève illimitée.

Abattoir : ouverture d'une enquête préliminaire

On apprend par les médias qu'une enquête préliminaire vient d'être ouverte sur la base d'une présomption d'abus de biens sociaux de la part d'anciens administrateurs de la **Sica Muntagna Corsa**, ex-gestionnaire de l'abattoir de **Ponte-Leccia**.

Procès des meurtriers de F. Mondoloni en Sardaigne

Le procès de **Giovanni Corodda**, 31 ans, **Fredrico Meli**, 24 ans, et **Marco Contini**, 23 ans, accusés d'homicide volontaire en réunion sur la personne de **Frédéric Mondoloni**, Porto-Vecchiaise de 22 ans roué de coups dans une ruelle à la sortie d'une discothèque à **Orsitano**, en **Sardaigne**, le 31 janvier dernier, s'ouvre à huis clos.

Tallone : la décharge ferme

Le Président du **Sivu de la Bravone et du Tavignano**, également maire de **Tallone**, ferme officiellement le Centre d'Enfouissement technique situé sur sa commune, le tonnage légal de déchets ayant été atteint dès le samedi précédent.

VENDREDI 23 OCTOBRE

Pour les familles de prisonniers

Ainsi qu'ils l'avaient annoncé le mardi précédent, les militants nationalistes de l'**Associu Sulidarità** mettent en place des barrages filtrants un peu partout en **Corse** : à **Casamozza**, **Ghisonnacia**, **Ile Rousse**, **Ajaccio** et **Grossetto**. Objectif : récolter de l'argent, *via* la vente d'autocollants, pour venir en aide aux familles des **Corses** détenus sur le continent. Le lendemain, avec le **CAR**, ils organiseront un rassemblement devant le centre pénitentiaire de **Casabianda**, réclamant le rapprochement des prisonniers.



SAMEDI 24 OCTOBRE

Un olivier sur la terre d'Ajaccio pour la paix en Palestine

24 personnalités venues de **Jordanie**, d'**Arabie Saoudite**, d'**Irak**, d'**Egypte**, du **Koweït**, du **Liban**, de **Barhein**, du **Soudan**, du **Yemen**, d'**Oman**, des **Comores**, de la **Ligue des Etats arabes** et de la **Palestine**, sont accueillies pour un week-end de travail diplomatique et de découverte de la **Corse** par la **Ville d'Ajaccio**. Parmi elles, **Hind Houry**, déléguée générale de la **Palestine** en **France**. Tous participeront à la plantation symbolique d'un olivier pour la paix en Palestine.

Soutien aux Kurdes

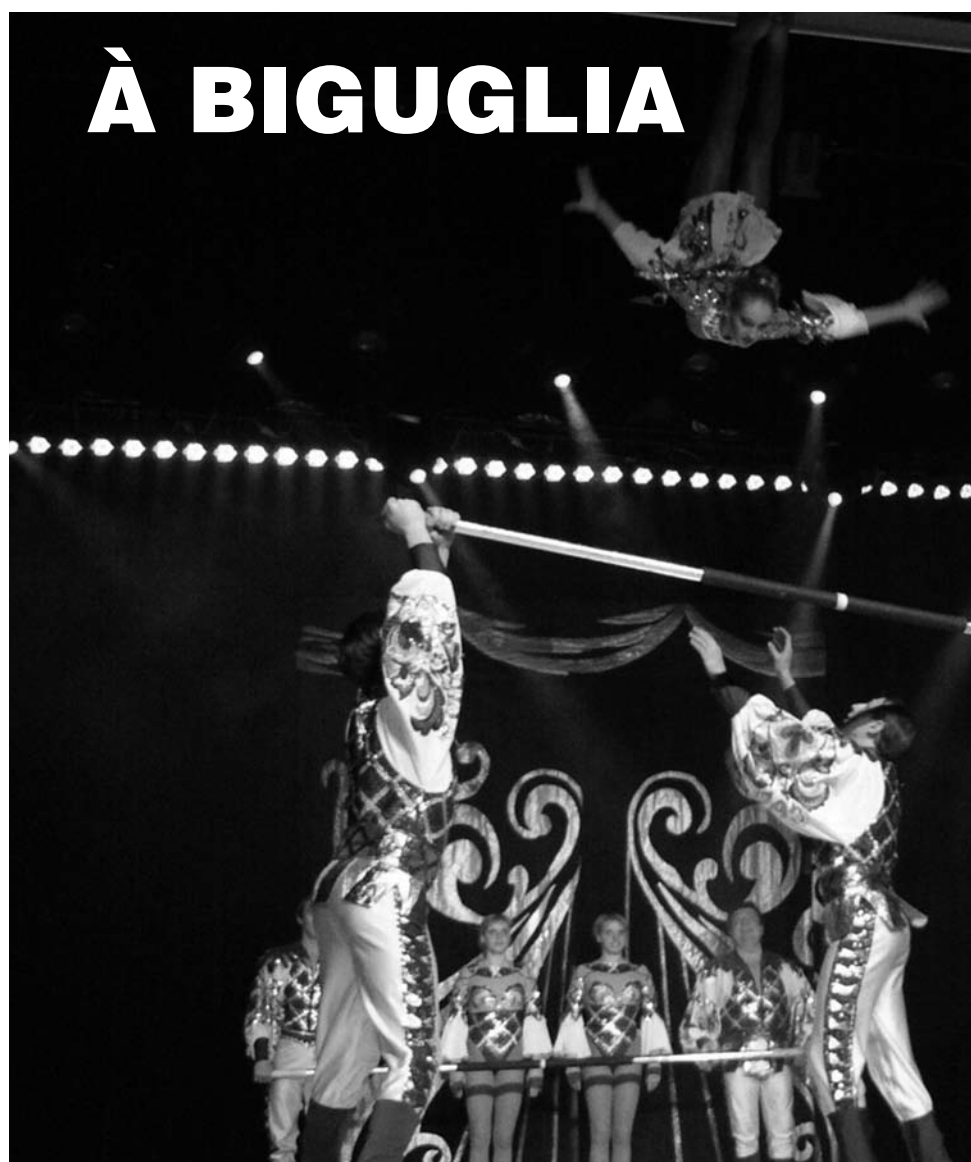
Répondant à l'appel de l'association « **Amitiés Corse-Kurdistan** », du **PC de Haute-Corse**, de la **FSU**, de **Lutte Ouvrière** et de l'association « **Per a Pace** », des manifestants se rassemblent devant la préfecture de **Haute-Corse**, à **Bastia**, pour exprimer leur opposition à la « *répression des Kurdes en France* ».

RENDEZ-VOUS / PAR JEANNE BAGNOLI

Le cirque de Mo

Après l'immense succès rencontré à Ajaccio en novembre 2008, le Cirque de Moscou sur Glace revient émerveiller le public insulaire. Du 6 au 8 Novembre, sous un chapiteau de 1 200 M² qui sera monté sur l'Hippodrome de Biguglia, la troupe donnera six représentations, à raison de deux par jour.

«**F**aire venir la troupe du Cirque de Moscou en Corse était un véritable challenge». Un challenge que l'association AOC a su relever en 2008 en accueillant le cirque de Moscou à Ajaccio ; et qu'elle renouvelle cette année à Biguglia ! Un changement de département qui permet à Paul-Antoine Folacci d'AOC productions de présenter de nouveau un spectacle inédit dans l'île, mais qui n'est pas aisé à mettre en place: «*Tout n'est pas été simple dans l'organisation de ce spectacle. Mais, ça en vaut vraiment le coup et nous espérons vraiment que le public bastiais répondra présent car le spectacle présenté par le Cirque de Moscou sur glace est vraiment unique*». A Biguglia, ils ne seront pas moins de vingt-huit artistes tout droit venus de la grande Russie pour présenter leur tout dernier spectacle : «*Moscow on Ice*». Au programme: jonglage, duos artistiques, hoola-hoops, contorsionnistes, duos aériens, barres russes, monocycles, poupées russes, patineurs sur échasses, ballets traditionnels... Les artistes sont polyvalents et offrent un subtil assortiment de numéros issus à la fois du monde du cirque et du monde de la danse sur glace. Cette forme d'expression artistique est complètement refaçonée par des rythmes musicaux et des chorégraphies issus de la tradition russe mais elle prend également, selon les numéros, des accents rock ou endiablés. Le spectacle est vif et dynamique. La scénographie met en valeur des costumes bigarrés : le show est parfaitement réglé et permet aux 28 artistes tout droit venus de la grande Russie de vous offrir deux heures de pur bonheur, de rire et d'émotion au rythme des musiques traditionnelles mais aussi des tendances du nouveau cirque. Des numéros pleins de poésie et de grâces qui s'inscrivent dans la longue tradition du cirque russe. Un rendez-vous à ne pas manquer !



À BIGUGLIA

LES REPRÉSENTATIONS

VENDREDI 6 NOVEMBRE 18H00/21H00

SAMEDI 7 NOVEMBRE 16H30/20H30

DIMANCHE 8 NOVEMBRE 16H00/19H00

Places en vente depuis le 30 septembre sur www.corsebillet.com, et dans les points de vente habituels, membres du réseau Corse Billet :

Boutique Alexandre BASTIA TOGA : 0495 32 13 20

Boutique Alexandre BORGIO : 0495 36 16 63

Krys OPTIQUE PORTO VECCHIO : 0495 70 13 60

La Marge AJACCIO : 0495 51 23 67

+ d'infos sur www.asso-aoc.com / www.blesesprod.com

scou sur glace



WWW.CORSEBILLET.COM EST NÉ !

Vous habitez Ajaccio et vous voulez acheter des billets pour assister aux prochaines représentations du cirque de Moscou sur Glace à Biguglia... Désormais, vous n'avez plus besoin de bouger de chez vous : le tout nouveau site Internet www.corsebillet.com, mis en ligne le 30 septembre dernier, va vous simplifier la vie ! Il met en place le premier réseau de billetterie informatisé de l'île. Grâce à lui, vous pourrez désormais acheter vos places pour des spectacles qui se passent à côté de chez vous ou à l'autre bout de la Corse. Paul-Antoine Folacci, l'un des instigateurs de ce nouveau projet, a accepté de répondre à quelques questions.

► Paul-Antoine, comment avez-vous eu l'idée de créer le site [corsebillet.com](http://www.corsebillet.com) ?

L'idée est née d'un besoin criant. Forts de l'expérience de plusieurs tournées et spectacles d'envergure régionale (**Celtic Legends, Thomas Dutronc, Patrick Fiori, Cirque de Moscou 2008...**), nous avons été confrontés à la problématique de mise en place de nos billets, de façon homogène et cohérente, sur l'ensemble du territoire insulaire. Nous avons donc décidé de mettre en place sur l'ensemble du territoire insulaire un outil à destination des organisateurs de spectacles et du public : www.corsebillet.com. Cet outil apporte un réel confort aux 3 parties concernées : pour l'organisateur d'abord, qui ne se soucie plus de la gestion des stocks de billets et de leur bonne répartition entre chaque point de vente, et qui connaît en temps réel la progression des ventes ; pour le point de vente ensuite, qui ne se souciera plus du stock de billets, vu qu'il les édite au fur et à mesure qu'ils sont vendus ; pour le client final, qui pourra se rendre dans les points de vente, ou acheter son billet depuis son domicile, via le site internet.

► Acheter un billet sur www.corsebillet.com coûte-t-il plus cher que de l'acheter dans les points de vente habituels ?

Légèrement, en raison des frais d'envoi. Mais on peut également imprimer son ticket depuis chez soi, grâce au procédé du **Print@home**. Le spectateur achète son billet en ligne, puis il reçoit sur son compte client dans [corsebillet.com](http://www.corsebillet.com) un fichier PDF avec ses tickets nominatifs. Il n'a qu'à le conserver, et l'imprimer le jour du spectacle. Cela présente plusieurs avantages, dont le fait de ne pas avoir à se déplacer, d'éviter d'abîmer ou de perdre ses billets, mais aussi de bénéficier d'une file d'accès réservée à l'entrée des spectacles (pour une lecture du code-barres imprimé sur le billet).

► Quels sont les prochains spectacles pour lesquels on peut acquérir un billet sur internet ? Toute la Corse est-elle concernée ?

Le premier spectacle est le **Cirque de Moscou sur Glace**, du 6 au 8 novembre à Biguglia. Le suivant sera «**Mary POPPINS**», du 11 au 12 décembre à Ajaccio. Toute la **Corse** pourra acheter des billets pour ces spectacles : du **Nord** au **Sud** ! A l'heure actuelle, nous disposons de 4 points de vente. Au printemps nous devrions ouvrir un point de vente en **Balagne**, sur la **Côte Orientale** et en **Centre Corse**.

► Des points de vente «physiques» subsisteront-ils malgré la vente sur internet ?

Oui, grâce au développement du réseau. Dotés d'un ordinateur équipé d'un logiciel dédié, les points de vente sont reliés en simultané, via une connexion haut débit. Le contrôle des ventes est alors effectif en temps réel, et l'on peut savoir à la minute près combien de tickets sont vendus, sur l'ensemble du réseau, et en détail dans chaque point de vente. Les points de ventes habituels sont équipés de la technologie **Corse Billet**, développée avec la **SARL MVM** : le tout, grâce à une ingénierie (hormis ordinateurs et imprimantes) 100% «**Fatu in CORSICA**» !

PASCAL RENUCCI

DU GROUPE ULTIM'ATTU

Chapeau melon et... converses en jean, le sourire aux lèvres et surtout le Rock dans la peau, Pascal Renucci est l'un des membres-fondateurs du groupe Ultim'Attu créé en 2006 sur la région bastiaise. Avec ses potes musiciens*, il nourrit une passion dévorante pour la musique moderne et a choisi naturellement de chanter en langue corse. Lui, qui vient d'un univers plutôt traditionnel, confie avoir trouvé la voie qui l'anime. Ainsi de la polyphonie aux « rockeries », serions-nous tentés de dire qu'il ne peut y avoir qu'un pas. Oui, mais à condition que l'harmonie soit au cœur de la démarche, toujours vers l'émergence de nouveaux projets, comme l'explique l'ami Pasquà. Rencontre.

► **Pascal Renucci, pourriez-vous revenir sur la genèse du groupe Ultim'Attu ?**

Le groupe Ultim'Attu est né en 2006 à la suite de rencontres musicales aussi diverses que le choix des instruments, mélange d'acoustique et d'électrique. C'est grâce à ce mélange de musiciens issus de groupes Rock parisiens comme de groupes corses, qu'Ultim'Attu a vu le jour, en développant une certaine originalité dans le paysage insulaire.

► **Pourquoi le choix du nom « Ultim'Attu » ? Y a-t-il une symbolique particulière ?**

Le nom « Ultim'Attu » est tiré d'une fin de vers extrait de « Latifa », chanson contre l'intolérance qui évoque la mémoire d'une jeune femme corse d'origine marocaine, assassinée par son père sous prétexte qu'elle fréquentait un garçon du pays. D'autre part, le terme « Ultim'Attu » véhicule aussi une grande liberté d'interprétation et d'imagination, une attente, une réponse, peut-être même une libération, un dénouement comme dans le « dernier acte » d'une pièce de théâtre, le final d'un concert... Et puis ça sonnait bien !



Des chanteurs et musiciens talentueux, avec un univers artistique original, en représentation ce jeudi 29 octobre au « Shower » (Cabaret chez L), 4 avenue Émile Sari, à Bastia

► **Comment pourrait se définir l'univers musical d'Ultim'Attu ?**

Varié et festif ! On ne se limite pas forcément à un style bien précis. Chacun apporte sa vision du jeu rythmique et mélodique à travers chaque composition et le résultat est dicté simplement par la passion de la musique, ce qui aboutit à des styles reggae, blues, rock et pop, selon l'humeur du moment. On recherche une couleur propre, mais le

ULTIM'ATTU EN TERRE GERMANIQUE

Durant l'été 2008, le groupe Ultim'Attu a été invité en Allemagne, à Erding, afin de participer au « Sommernacht Festival ». Les chanteurs et musiciens, originaires de la région bastiaise, en ont gardé d'excellents souvenirs liés « à la curiosité, l'énergie, la disponibilité et l'amitié que le public a eues à notre égard, tout simplement au nom de la musique, du local à l'universel », explique Joseph Fabri, communément surnommé « Joe the Bass ». Et de rappeler que « la ville de Bastia et celle d'Erding sont jumelées depuis 1988, notamment à travers une coopération décentralisée autour d'échanges culturels et artistiques, instaurée par la municipalité en place ».

« Et forcément, après une expérience aussi enrichissante, il est naturel que d'autres idées de voyage germent, à destination du continent et peut-être aussi de l'Italie où nous pensons avoir une écoute certaine du fait de la proximité de nos langues », conclut le sympathique bassiste.

style reste indéfini. J'ajoute qu'il y a une cohésion formidable au sein du groupe, une véritable harmonie. Le célèbre principe selon lequel l'union fait la force est une évidence pour nous, un moteur de création qui nous permet d'aller toujours de l'avant...

► **Est-ce abordable, pour un jeune groupe Rock comme le vôtre, de faire son trou dans le paysage musical insulaire ?**

Oui, je pense qu'il y a une place pour tous les groupes en Corse quel que soit le style. Tout simplement parce qu'il y a un public pour chaque genre de musique.



► **En tant que chanteurs et musiciens, quel regard portez-vous sur la création musicale contemporaine en Corse ?**

Elle est très variée et c'est très important qu'elle le soit. Plus nous touchons de monde, de publics et plus nous avons une chance de faire connaître notre culture traditionnelle et son évolution contemporaine sous quelque forme que ce soit. Il est primordial, pour la langue

corse, qu'elle se développe et s'épanouisse à travers tous les styles artistiques.

► **Que véhiculez-vous comme message à travers votre démarche artistique ?**

Aucun en particulier. Le groupe Ultim'Attu est totalement apolitique. Nous avons des chansons d'amour, de partage, quelques cris de révolte comme dans la chanson « *Quale sò eiu* » en référence aux enfants martyrs dans le monde (vidéo-clip à voir sur Internet/YouTube, ndlr) ou juste le bonheur de pouvoir faire écouter, voir apprécier notre langue ici et ailleurs à travers la musique.



**Pascal Renucci,
la voix d'Ultim'Attu**

► **Quels sont les prochains projets d'Ultim'Attu ?**

Nous allons reprendre l'enregistrement de quelques titres supplémentaires d'ici à la fin de l'année puis préparer des concerts en Corse. En prévision aussi, une tournée continentale en première partie d'un artiste au printemps prochain et un petit retour possible en Allemagne d'ici le début de l'été.

► **Et quand peut-on espérer la sortie d'un album Ultim'Attu ?**

On espère toujours le plus tôt possible, mais actuellement c'est difficile à dire. Peut-être courant 2010.

► **Pour votre groupe, que représentera ce premier opus ?**

Un accouchement ! Pas forcément du fait de la difficulté des morceaux, mais en raison de la difficulté à trouver des fonds pour le faire!

► **Quels sont les thèmes que vous abordez à travers vos compositions ?**

Comme on l'a dit auparavant, cela tourne autour de l'amour, du partage, du questionnement personnel ainsi que de la vision intimiste de ce qui se passe dans le monde, à l'instar de la télé-réalité, de la pauvreté, voire d'autres thèmes actuels...

► **La langue corse est omniprésente dans vos chansons. Est-ce un choix ou plutôt une démarche naturelle ?**

À vrai dire, personne ne s'est posé de question. Le groupe Ultim'Attu est en partie (pour le chanteur et le guitariste acoustique) issu du groupe polyphonique Speranza, né en 1991. Lors de la création d'Ultim'Attu, nous avions quelques chansons corses déjà écrites. Après adaptation de celles-ci, d'autres sont venues, toujours en langue corse. Alors oui, c'est une démarche naturelle mais en même temps c'est une fierté et une originalité supplémentaire pour tous les déplacements que nous ferons sur le continent et à l'étranger. La langue corse passe bien auprès de tous ces publics. C'est, du moins, le constat que nous avons fait en Allemagne. Ceci dit, on ne s'interdit pas d'inclure des paroles en anglais ou en français, voire en d'autres langues.

(*) Emmené par Pascal Renucci au chant, le groupe Ultim'Attu se compose de Pilou Sardi (guitare rythmique), Joseph Fabri (guitare basse), Thierry Van Hooland (guitare), Eric Lortie (batterie), Caroline Michel (piano) et David Crucciani (percussions).

<http://www.myspace.com/ultimattu>



LE TOP 3 DES MEILLEURS MOMENTS DU GROUPE

- ♥ **JUIN 2008** : Concert en **Allemagne** où «**Ultim'Attu**» a d'ailleurs fait la première page du journal quotidien **Erdinger SZ**.
- ♥ **NOVEMBRE 2007** : **Ultim'Attu** s'est produit en concert dans la **salle des fêtes municipale de Lupinu, à Bastia**, avec la participation exceptionnelle de l'illustre guitariste **Norbert Krief**, plus connu sous le surnom de «**Nono**» de **Trust**.
- ♥ **ÉTÉS 2008 ET 2009** : Premières parties des concerts du groupe **I Muvrini**, aux quatre coins de la Corse.

Grand débat pour les quadras

Les organisateurs, *La Corse Votre Hebdo* et *Corsica Radio*, partenaire de *L'Informateur Corse nouvelle*, avaient certes vu un peu grand pour le rendez-vous intitulé « Génération Corse » : six thèmes à traiter en deux à trois heures par une quinzaine d'intervenants, sans compter les échanges avec le public, voilà qui relevait de la gageure, d'autant que le débat s'est d'ouvert d'emblée sur une problématique aussi vaste et transversale que l'emploi et ses corollaires sociaux. Il n'empêche que l'initiative ne pouvait être que saluée par l'ensemble des personnalités réunies à la tribune du Palais des Congrès d'Ajaccio, ce jeudi 22 octobre, personnalités de tous bords politiques mais appartenant toutes à la même génération d'élus (les «quadras») engagés, d'une manière ou d'une autre, dans la bataille des territoriales.



De gauche à droite, en grande diagonale, la problématique de l'emploi

A la tribune donc, en bonne et due forme - alternance oblige -, un homme, une femme. Chacun a tour à tour pris la parole, **Maria Guicelli**, conseillère territoriale communiste, ouvrant, autour de la thématique de l'emploi et à l'invitation du journaliste et animateur **Jacques Renucci**, des pistes de réflexion assorties de propositions telles que «créer un fonds régional pour l'emploi», ou encore «miser sur l'économie de la connaissance». **Jean-Christophe Angelini**, conseiller municipal d'opposition à **Porto-Vecchio**, lui emboîtait le pas avec un discours natio bien rôdé, opposant la configuration d'une «économie insulaire d'importation et de dépendance essentiellement dédiée à une monoactivité, le tourisme» à des secteurs capables de «créer du plein emploi» : les énergies renouvelables, l'agroalimentaire, l'économie sociale et solidaire... Un catalogue auquel sont venus s'ajouter les **NTIC** et le tourisme vert, évoqués par **Nathalie Ruggieri**, Conseiller Général d'**Ajaccio**, encartée au **Parti Radical**. Après l'élue territoriale **Christine Colonna**, défendant la cossisation des emplois, un autre nationaliste, le conseiller général **Paul-Jo Caïtucoli**, prenait la parole, offrant sa vision d'ensemble, à la fois diachronique (sur la base des «leçons à tirer du passé») et synchronique (fonder une autre logique de territoires) avec un maître-mot, celui de «confiance», «base économique pour mobiliser l'épargne» et aller de l'avant. Choissant de mettre la violence au centre des problèmes de société, **Marcel Francisci**, Secrétaire départemental de l'**UMP**, faisait quant à lui une brève intervention qui ne manqua pas de susciter de vives réactions dans la salle, où chaque camp était représenté, mobilisation préélectorale oblige. Pas très loin de se figer, le débat fût recentré par l'intervention de la jeune **Vanina Pieri** (**Corse Social Démocrate**), benjamine de la tribune comme d'ailleurs de l'**Assemblée de Corse**, qui, à la lumière d'un

parcours et de choix de vie personnels a su toucher au cœur de la problématique de l'emploi en prônant notamment la mise en place d'un «appareil de formation réactif capable d'anticiper les besoins des entreprises», et une véritable synergie territoriale, d'ailleurs défendue par bon nombre d'invités à cette tribune : «Nous souffrons de la concurrence entre territoires, entre le rural et l'urbain. Nous allons mourir de cette opposition».

La question des transports mise sous... enveloppe

La question des transports mise sur le tapis, les échanges se sont poursuivis, sur fond de stratégies communicationnelles, **Marie-Antoine Santoni Brunelli**, élue libérale à l'**Assemblée de Corse** et cadre de compagnie aérienne, tentant une approche interactive avec le public, tout en défendant la politique menée jusque là par l'**Exécutif de Corse**, politique des transports qu'elle juge «plutôt collectiviste que libérale» et dont elle aura souligné la dimension consensuelle dès qu'entre en jeu, en session à l'**Assemblée de Corse**, la notion de service public. Chacun y sera ensuite allé de ses commentaires sur la répartition d'une enveloppe de continuité territoriale à repenser, enveloppe «normalement destinée à neutraliser les coûts», selon la socialiste **Emmanuelle de Gentile**, adjointe au maire de **Bastia**. Avec la question des transports se seront ainsi dégagées des priorités concrètes défendues par tous, telles que la baisse du tarif résident dans l'aérien. L'occasion aussi, pour certains, de clarifier ou de conforter les positions, comme pour **Jean-Guy Talamoni**, élu territorial nationaliste et doyen de cette tribune, qui l'a répété : «Nous ne sommes pas opposés aux low coasts mais tenons à ce que le périmètre du service public soit respecté». Et de rebondir sur d'autres questions liées aux transports, tels que l'«économie résidentielle» dont **Corsica Nazione** a fait son cheval de bataille, avec en ligne de mire le **Padduc**. L'éclairage le plus nouveau sera sans doute venu d'une autre élue **CTC**, **Hélène Lucciani Padovani**, abor-

crises de la politique insulaire



dant la question du transport de marchandises, «*pan essentiel de notre économie dont les flux méritent d'être étudiés et sur lesquels, pour l'instant, nous fonctionnons à l'aveugle*».

Un corps politique loin d'être tenu en... quarantaine

C'est sur l'intervention d'**Hélène Luciani Padovani** que se sera refermé le volet transports avant que **Gilles Simeoni** ne prenne la parole, conscient des limites du débat en cours et de l'ampleur des enjeux auxquels l'initiative de **Corsica Radio** et de la **Corse Votre hebdo** se trouve liée «*Que pouvons-nous en tant que jeune classe politique ?*» : le conseiller municipal d'opposition à **Bastia** et candidat aux territoriales aura profité de la tribune comme d'un véritable porte-voix. Non sans oublier de donner à ce rassemblement des allures de meeting, il aura eu le mérite à la fois d'élargir le point de vue et d'en fixer la ligne d'horizon, : «*Si nous ne voulons pas parler d'évolution institutionnelle, d'autonomie ou d'indépendance, définissons les besoins*». Dans le sillon ainsi creusé, **Jean-Martin Mondoloni**, Président du groupe «*Rassembler pour la Corse*» à l'**Assemblée de Corse**, aura quant à lui défendu l'identité de chaque force politique en présence, légitimant à sa façon ce rendez-vous du 22 octobre et au-delà, celui de mars 2010 : «*Etre en situation d'offrir à l'opinion nos divergences, me paraît important*». Et de rappeler que «*l'on peut tout promettre à si peu d'une élection*». Rejoignant le chef d'établissement scolaire encarté **UMP**, en affirmant ne pas «*croire aux phénomènes générationnel et d'unanimité*» qu'il juge comme un syndrome de mauvaise santé politique, le maire socialiste de **Bonifacio**, **Jean-Charles Orsucci**, n'en a pas moins conclu son intervention par une tentative de rapprochement, voyant

chez tous ses partenaires de tribune «*la même volonté de décentralisation et le même intérêt : défendre la vie en Corse*». Des propos auxquels, un autre socialiste, **Jean-Louis Luciani**, Conseiller territorial, aura donné suite sans mâcher ses mots : «*L'Etat nous a transféré la misère. Nous nous retrouvons avec d'énormes compétences à assumer et de très minces enveloppes*». Les mots de conclusion de celui qui a recueilli les suffrages du canton d'**Ajaccio VII** seront : «*Il faut une classe politique très unie et solidaire pour taper du poing sur la table et exiger que l'Etat assume ses responsabilités*».

Quant à parler de renouveau, l'un des auditeurs de ce débat l'aura fait remarquer : une part de cette «*nouvelle génération*» de politiques insulaires n'échappe pas, jusque dans le discours et aussi entier soit son engagement, à une certaine filiation...

SYNDICAP
IMMOBILIER

Avec mon Syndic,
La Gestion de ma copro,
C'est CARRÉ !

33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél : (33) 04 95 31 48 08



Bilan et perspectives pour Inseme per Bastia

Le 28 octobre dernier, peu après avoir transmis à notre rédaction un communiqué appelant les Corses à participer à la manifestation du 31 octobre pour soutenir les quatre marins du STC inquiétés par la Justice et dire non à la «répression syndicale», le groupe d'opposition Inseme per Bastia organisait dans ses locaux, impasse Patrimonio, une conférence de presse tenant lieu à la fois de bilan et de plan d'action pour les mois à venir.

Après 18 mois de mandat, l'équipe de **Gilles Simeoni** entend ne pas «passer la main» en renforçant sa présence sur le terrain et dans les quartiers de **Bastia** et en veillant tout particulièrement à l'évolution de la politique municipale sur quatre plans : langue, culture et patrimoine ; qualité et cadre de vie ; commerce et vie économique ; question sociale et problèmes de santé publique. Sur le premier point, elle souligne l'insuffisance de l'opération engagée dans le centre ancien par **Emile Zuccarelli** et ses adjoints, parlant d'«appendice folklorique» en lieu et place d'un véritable dispositif bilingue. Et de s'interroger : «Pourquoi le maire refuse-t-il d'adhérer à la charte de la langue corse votée à l'unanimité par la **CTC** et déjà appliquée par de nombreux maires ?». Une autre question adressée, via cette conférence de presse,

à la majorité municipale concerne les responsabilités inhérentes à l'obtention d'un label «**Ville d'art et d'Histoire**» : «En matière de patrimoine comme par ailleurs, nous ne tenons pas à faire de l'opposition systématique, précise **Inseme per Bastia**. Nous ne désapprouvons pas les démolitions de bâtiments où se posent de réels problèmes de sécurité. Nous approuvons, par exemple, les démolitions prévues pour le n°16 de la rue **Chanoine Letteron** et l'espace de l'usine à pâtes. En revanche, nous voyons d'un mauvais œil le projet de démolition, dans le cadre de l'**ORU**, de bâtiments très anciens du quartier du **Pontettu**, dont l'ancien tribunal génois. D'autant que les habitants de l'îlot se sont organisés en copropriété pour conserver leurs immeubles. Par ailleurs, notre critique porte sur la méthode car nous n'avons aucunement accès à

la stratégie municipale conduite en matière de patrimoine foncier. Enfin, nous refusons de voir se dépersonnaliser notre ville, avec des places réhabilitées de façon anonyme ou des noms de rue qui n'ont rien à voir avec ce que nous sommes.»

Pour ce qui est du cadre et de la qualité de vie, le groupe **Inseme per Bastia**, pointe du doigt les déséquilibres d'une politique urbaine qui tend, selon lui, à enclaver et à délaisser certains quartiers : «La municipalité n'a

nous n'avons pas notre mot à dire». «Pourquoi **Emile Zuccarelli**, a contrario de **Simon Renucci** avec la **CAPA**, a-t-il refusé à l'opposition, une place au sein de la **CAB** qu'il préside et qui gère aujourd'hui des pans de plus en plus importants de la vie des Bastiais ? Il en ressort que 45% des Bastiais n'ont pas accès à ce qui se fait au sein de cette institution.»

«L'opposition systématique de la majorité à nos demandes, souligne avec un sourire

entendu **Gilles Simeoni**, y compris sur des dossiers aussi lourds que ceux concernant l'amiante et les suites sanitaires du travail sur le site de **Teghime**, aujourd'hui saturé et dégradé, n'est pas recevable.»

De ces dossiers comme d'autres, **Inseme per Bastia**, n'entend pas se délester, d'autant que l'équipe se réjouit de ce qu'elle a déjà en-



trepris : «18 mois de mandat, ce sont des leçons à tirer et une réflexion à mener pour mieux faire encore. Mais d'ores et déjà, nos résultats nous confortent dans nos choix, inscrivant notre action dans la durée. Notre plaisir à travailler ensemble est aussi l'illustration d'un bon fonctionnement de la méthode (basée sur la démocratie participative) que nous prônons dès le début et qui dépasse le strict cadre municipal : pour nous, il ne s'agit pas de mettre les gens derrière une étiquette, mais de les réunir autour d'un projet, de fédérer des acteurs politiques, syndicaux, associatifs, économiques et culturels et leurs compétences. » Et de rappeler que

TEMPS FORT DU CALENDRIER

Le 4 novembre, se tiendra, à 18h30 au Théâtre de Bastia (Salle Prélat) l'AG d'**Inseme per Bastia** devant réunir à son Collège de décision.

«ce qui compte n'est pas d'où l'on vient, mais où l'on veut aller». Tout un programme... digne d'une Territoriale, si l'objet de cette conférence d'**Inseme**, n'avait été tout autre...

23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio, du 14/10/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HAKA
Siège : 2, Allée des Mimosas, A Castagnola, 20167 Alata
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Capital : 10.000 euros
Objet : Prise de participations de tous titres et droits sociaux ; acquisition, administration, gestion audit de biens et droits mobiliers ou immobiliers ; administration et gestion de toute société du groupe, notamment fourniture de toutes prestations à caractère administratif, comptable, juridique, économique ou financier.
Conditions d'admission aux décisions collectives : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de participer aux décisions collectives est subordonnée à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective
Clauses restreignant la transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions à un tiers, actionnaire, conjoint, ascendant ou descendant sera soumise à l'agrément préalable de la société
Administration : Président : M. Pierre Marie Grisoni, demeurant 2, Allée des Mimosas, A Castagnola, 20167 Alata
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

26

CONSTITUTION DE SOCIETE

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 13 octobre 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : TRIAC
Forme : SARL
Capital : 8000 euros
Siège : Lieu-dit Canale di Melo, ZI de Tragone, 20620 Biguglia
Objet : La société a pour objet l'activité de collecte et mise en valeur de tout type de déchets, en employant du personnel répondant aux caractéristiques suivantes :
- Jeunes en grande difficulté,
- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Personnes prises en charge au titre de l'aide sociale,
- Hommes/Femmes de + de 50 ans,
- Personnes sans revenus,
- Bénéficiaires du RMI,
- Bénéficiaires des PLIE,
- Et plus généralement, toute personne rencontrant une ou plusieurs difficultés d'insertion professionnelle ou sociale, Elle a la faculté d'accomplir toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe qui tendra à favoriser la finalité et le développement de la société.
Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).
Gérance : M. Moracchini Ange, Immeuble Pentagone, 20200 Bastia
La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

60

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : "M.C.H.J."
Capital : 400,00 euros
Siège : Chez M. Eduardo-Jorge Fino do Pilar, Résidence "Le Soleil", Route de Santore, Calvi (20260)
Objet : L'acquisition de locaux commerciaux, ainsi que d'appartements sis à Calvi et en France plus généralement. Et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Apports : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire : A savoir la somme de 400,00 euros. Ladite somme a été déposée auprès de l'Agence Bancaire du Crédit Agricole, à Calvi
Gérance : M. Edouardo-Jorge Fino do Pilar, né le 23 mai 1957 à Esponende (Portugal), marié, demeurant Résidence "Le Soleil", Route de Santore, Calvi (20260), Haute-Corse, est nommé premier gérant
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

27

Société Civile Immobilière SCI PAOLA

CONSTITUTION DE SOCIETE

Dénomination : SCI PAOLA
Capital : 200 euros, apport en numéraire
Objet : L'acquisition de terrains en vue de la construction d'immeubles destinés à la vente, la location, plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège : 20, Avenue Paul Doumer, 20220 Ile-Rousse
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Jean Laurent Soavi, né le 09 mai 1968 à Bastia
Immatriculation : RCS Bastia

09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2009 à LINGUIZZETTA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BRAVONE PROMOTION IMMOBILIERE
Forme : Société Civile Immobilière
Siège social : Lieu dit Marines de Bravone - 20213 LINGUIZZETTA
Objet : La construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente
Capital social : 500 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Madame GENTILE Victoire, Lot Razetta - Route Supérieur de Cardo - 20200 Bastia
Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

38

"EGERIA CONSULTANT"

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : 25, Résidence Sampiero II, Isolella - 20166 Pietrosella

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 14 janvier 2009 à Ajaccio, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée "EGERIA CONSULTANT" :

Dénomination : "EGERIA CONSULTANT"
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Capital : 1000 euros
Siège : 25, Résidence Sampiero II, Isolella, 20166 Pietrosella
Objet : Fournir auprès des particuliers ou des personnes morales de droit public ou privé ainsi qu'aux collectivités, en France ou à l'étranger, toute prestation de conseils et de recommandations, principalement dans les domaines de la fiscalité personnelle et patrimoniale, de la transmission et de la gestion du patrimoine, des évaluations immobilières et foncières, de la gestion et de l'organisation des collectivités publiques, de la conception et la réalisation des systèmes d'information foncière. Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Durée : 99 ans
Gérance : M. André Valat, né le 8 novembre 1943 à Milau (12), demeurant Résidence Sampiero II, Isolella, 20166 Pietrosella.
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

10

Société Civile Immobilière "ELEA"

Au capital de 100 euros (cent euros)
Siège social : Immeuble MARINA, Avenue Général de BOISSOUY 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé établi à PORTO VECCHIO (20137), daté du 15 octobre 2009 enregistré au service des impôts de PORTO VECCHIO, le 22 octobre 2009 bordereau n°2009/361, case n°1, il a été constitué une société civile immobilière dénommée " SCI ELEA", au capital de CENT euros et dont le siège social est situé à PORTO VECCHIO ;

Objet : ACQUISITION DE TOUS IMMEUBLES ET DE TOUS TERRAINS
Siège : IMMEUBLE MARINA AVENUE DU GENERAL DE BOISSOUY 20137 PORTO VECCHIO
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : CENT EUROS
Capital social : CENT euros divisé en DIX parts de DIX euros chacune.
Gérant : MADAME LUCIE OUGIER NEE FABIANI , demeurant à CASSETTA BIANCA ROUTE DE PALOMBAGGIA 20137 PORTO VECCHIO
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, Corse du Sud.

50

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 24 octobre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : ARSILLONE
Siège : Bastia (Haute-Corse), Zone Industrielle de Furiani
Objet : L'acquisition, la prise à bail à construction de tous terrains bâtis ou non bâtis ; La construction puis la vente en totalité ou par fractions d'immeubles collectifs ou de maisons individuelles à usage principal d'habitation de leurs annexes et dépendances, et des équipements collectifs destinés au service des occupants de ces immeubles ; L'emprunt de partie des capitaux nécessaires à la construction notamment en la forme de préfinancement en avance sur les prêts à consentir aux accédants à la propriété des logements à construire ; L'établissement des actes réalisant l'encadrement juridique des immeubles projetés et en particuliers de ceux nécessaires à la vente par fractions desdits immeubles ; Les opérations de marchand de biens ; Toutes opérations de vente et de lotissement. Eventuellement en cas de mévente, la location des invendus ; L'entreprise générale du bâtiment, la maçonnerie et les travaux courants de béton armé, les travaux de charpente, le terrassement, la couverture, la plomberie et les travaux sanitaires ; Les travaux de second oeuvre visant au confort thermique et acoustique des locaux ; Les activités d'aménagement et de finition des locaux tel que plâtrerie, peinture, vitrerie, miroiterie, revêtements des sols, menuiserie, serrurerie, etc... ; Tous travaux d'aménagement des terres et des eaux, voiries, parcs et jardins ; Les opérations de construction concernant tous immeubles ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 2000 euros
Gérance : Monsieur Patrick Benedittini, demeurant à Bastia (Haute-Corse), 8, rue Favalelli, Maison du Régent
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/01/2009, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, le 27/08/2009, bordereau n°2009/293, case n°1, il a été constitué une société :

Forme : EURL
Dénomination : A FESTA
Siège : Résidence La Bergerie, Visiconi, Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 1000 euros
Objet : Exploitation commerciale dans la restauration, la vente à emporter et la petite restauration
Durée : 50 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS
M. Le Martin Philippe est nommé gérant statutaire demeurant à Résidence La Bergerie, Visiconi, Rte de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio
La société sera immatriculée au RCS Ajaccio

Le gérant.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE
L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE LA COMMUNE DE CANALE DI VERDE**

CAPTAGES DE STRAPATACCIU ET PIANELLE

1ère Parution

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2009-264-6 en date du 21 septembre 2009, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de CANALE DI VERDE avec établissement des périmètres de protection des captages de :

- STRAPATACCIU
- PIANELLE

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de CANALE DI VERDE, pendant 31 jours, du **lundi 09 novembre au mercredi 09 décembre 2009 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celle-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

Madame Monique ANGELI, désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de CANALE DI VERDE - 20230 Canale di Verde

- Lundi 09 novembre 2009 de 9h à 12h
- Mercredi 09 décembre 2009 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public à la Mairie de **CANALE DI VERDE** et au Guichet Unique de l'Eau (DDEA - Résidence Bella Vista - BP 187 - 20293 Bastia Cedex).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 21 septembre 2009

P/ Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire
Joseph MATTEI

COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE DELEGATION SERVICE PUBLIC N°02 09

Autorité délégante : Commune de BIGUGLIA

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

MAIRIE DE BIGUGLIA
BP 48 - 20620 Biguglia
Tél : 04 95 58 98 58 - Fax : 04 95 30 72 87
E mail : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Mode de passation : Délégation du Service Public

Objet : Prestation de service gestion temps petite enfance

Lot n°1 : Crèche du Village

Capacité d'accueil :

15 enfants

Lieu d'exécution : Place di l'Avvene - 20620 Biguglia

Lot n°2 : Crèche de Ficabruna

Capacité d'accueil :

30 enfants

Lieu d'exécution : Rue des Roseraies - 20620 Biguglia

Délai : Pour 1 an reconductible 3 fois

Pièces à fournir - Références :

- Sur la capacité technique,
- Sur les moyens humains,
- Sur les qualifications professionnelles,
- Compte de résultat et bilan ou capital social et chiffre d'affaires des deux dernières années,
- Attestations fiscales et sociales, DC5, DC6, DC7,
- Rapport de présentation
- Compte d'exploitation prévisionnel,
- Règlement du service.

Critères de choix : Valeur technique et prix

Date limite des offres : 1 mois à compter de la parution du présent avis le 30 octobre 2009

Nomenclature : 25

CONSEIL GENERAL

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO cedex
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : RD 3-Aménagement de la traversée de Bastelicaccia sur 2,8 km environ

Référence acheteur : 2009-054

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Valeur technique de l'offre

30 % : Prix des prestations

20 % : délais

10 % : mise en oeuvre de la protection de la santé et de la sécurité du chantier

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres : 10/09/2009 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 24/09/2009

Marché n° : 2009-125

SARL POMPEANI mandataire du groupement POMPEANI-SAS CORSOVIA

ZI du Vazzio - Lot 543 - 20090 Ajaccio
20167 MEZZAVIA

Montant : 3.147.221,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous traitance : LECCIA Francois Electricité Générale

ZI de BALEONE 20167 MEZZAVIA

Part de la sous traitance : 44.159 euros HT

Envoi le 23/10/2009 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

République Française

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE PARATA

PROCES VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Vu les articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport établi par le cabinet Jean Joseph FILIPPI, le 31 janvier 2009.

Nous soussigné Ours Pierre LEONI, Maire de la commune de Parata
Avons constaté le 26 octobre 2009 que l'immeuble situé à Parata, références cadastrales : section A numéro 561 et 562 dont les co-indivisaires sont

- Monsieur ANDREI Pierre Jean

8 rue Wateau

77310 BOISSISE LE ROI

Et - Madame PINNA ANDREI Marie Paule

Quartier des Cannes - 20113 OLMETO

Est dans un état de délabrement avancé et qu'il est en état d'abandon manifeste.

Qu'au vu de nos constatations les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon et le péril imminent :

- occultation des ouvertures
- mise en place de tirants
- démontage du toit
- protection des têtes de mur
- démontage des planchers

Le présent procès verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et aux autres intéressés.

Il sera affiché en mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans « le petit bastiais » et « l'informateur corse ».

A l'issue du délai de SIX MOIS à compter de la notification et de la publication du présent procès verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le maire dressera le procès verbal définitif d'état d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès verbal qui a été clos le 26 octobre 2009 à 12 heures et avons signé.

Fait à Parata le 26 octobre 2009

Le Maire

Ours Pierre LEONI



AVIS DE MARCHÉ

AAPC 26/2009

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Contact : Service juridique et de la commande publique (SJCP)
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9
Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237
Adresse(s) internet : <http://www.cg2b.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques peuvent être obtenues :

Département de la Haute Corse
BUREAU ORGANISATION ET METHODE
Contact : à l'attention de M. GOLISANO Pierre
Rond Point Maréchal Leclerc
F -20405 Bastia cedex 9
Tél : 0495555711, Email : pgolisano@cg2b.fr, Fax : 0495550237

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges, les documents complémentaires et les renseignements administratifs peuvent être obtenus :

Département de la Haute Corse
Contact : Service juridique et de la commande publique
à l'attention de M. Filippi Antoine
Rond Point Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779, URL
Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_9lkKbbcbJq

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Département de la Haute Corse,
Contact : Service juridique et de la commande publique,
à l'attention de M. Filippi Antoine
Rond Point Maréchal Leclerc
1er étage - F - 20405 Bastia Cedex 9
Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr

URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_9lkKbbcbJq
Fax : 0495550237

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :

Collectivité Territoriale Services généraux des administrations publiques
- Autre : Département de la Haute-Corse. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de géolocalisation de la flotte automobile pour le Département de la Haute-Corse.

II.1.2) Type de marché et lieu de livraison des fournitures ou de prestation de services : Fournitures (Achat)

- Lieu principal de livraison : Département de la Haute-Corse.

Code NUTS : FR832

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre en années : 4 (pas de reconductions)

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : Le marché à bons de commande est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande successifs selon des modalités expressément prévues par le marché et pendant la durée de validité de ce dernier. Valeur maximale globale estimée: 650 000 euros TTC. Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un minimum de 0 euros TTC et un maximum de 650.000 euros TTC, sans renégociation ou remise en concurrence au sens de l'article 77 du code des marchés publics. Durée de l'accord cadre : l'accord cadre est passé pour une durée globale de 4 ans à compter de la date d'émission du premier bon de commande.

II.1.5) Description succincte du marché (achat) : Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de géolocalisation de la flotte automobile pour le Département de la Haute-Corse.

II.1.6) Classification CPV : 48000000-8 et 38112100-4

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : oui

II.2.1) Quantité ou étendue globale (Valeur totale maximale des prestations, estimée pour toute la durée de l'accord-cadre) : 650.000 euros TTC

II.2.2) Options (au sens communautaire) : Non

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : Cf. II.1.4)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement sur les fonds propres du Département. Paiement à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires aux quantités réellement exécutées Les comptes seront réglés suivant les dispositions du CCAG Fourniture et services. Les prix du marché sont révisables. Il est prévu le versement d'une avance dans les conditions prévues au marché.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le groupement sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à

la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; - Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales ;

- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Formulaire DC5).

III.2.2) Capacité économique et financière

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) Capacité technique

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années. - preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés ;

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

- certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques ou toutes autres preuves de mesures équivalentes.

Les co-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre (50%)

- Prix (35%)

- Délais de mise en ordre de marche (15%)

Les éléments d'appréciation des critères de jugement des offres ainsi que leurs barèmes de notations sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 9.2.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 26/2009

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif : le DCE est remis gratuitement.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 8 décembre 2009 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Pour répondre, les candidats utiliseront de préférence les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) à jour à la date du lancement de la consultation dûment complétés, datés et signés joints au dossier de consultation et disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

Les candidats peuvent obtenir gratuitement la version papier du dossier de consultation ou la version dématérialisée sur https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_QwMJqLg1fB&v=1&selected=0 (plate-forme de dématérialisation www.Achatpublic.com)

ou sur www.cg2b.fr rubrique Marchés publics menu Marchés Dématérialisés.

Une réponse électronique est autorisée. Pour ce faire le candidat utilisera les mêmes adresses internet. Le candidat doit cependant choisir entre la transmission électronique et l'envoi sur support papier. En cas de double envoi pour une même consultation, les deux réponses seront rejetées. Le règlement de la consultation décrit les modalités de remise des plis. La transmission sur supports physiques électroniques, hors « Copie de sauvegarde » n'est pas autorisée.

VI.4) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex, . Tél : 0495328866

Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : 0495323855

URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 23 / 10 / 2009

VI.6) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

8 décembre 2009 à 12 h 00

Le Président,
Paul GIACOBBI.

ABONNEZ-VOUS A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros - 1 AN = 42 euros

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogrefre

LIQUIDATION JUDICIAIRE

28

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

CP ALU (SARL)
Zac de Folelli
20213 Penta di Casinca

Activité : Fabrication et pose de menuiserie aluminium, vitrerie

RCS Bastia : B 390 741 346, 93 B 85

Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :
M. Jean Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

29

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Boilly Bertrand Philippe Jacques
Pl. de l'Eglise
20226 Belgodère

Activité : Boucherie, charcuterie...sédentaire et ambulante

RCS Bastia : A 417 807 765, 2005 A 305

Juge commissaire :
M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :
M. Jean Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

30

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Metalia (SARLU)
Quartier Santa Croce
20236 Omessa

Activité : Conception, fabrication et production de tous objets d'art de la métallurgie et du bronze...

RCS Bastia : B 499 210 110, 2007 B 321

Juge commissaire :
M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :
M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :
SCP Bouet-Gillibert, 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât.A, 13097 Aix en Provence Cedex 2.

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

31

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Cantina (SARLU)
Quartier Santa Croce
20236 Omessa

Activité : Fabrication et négoce de tous objets en verre...

RCS Bastia : B 498 811 058, 2007 B 288

Juge commissaire :
M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :
M. Pierre Ers

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Activité : Restaurant (GR)

RCS Bastia : B 499 076 610, 2007 B 323

Juge commissaire :
Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :
M. Jean Pierre Combette

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :
SCP Bouet-Gillibert, 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât.A, 13097 Aix en Provence Cedex 2.

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

32

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

TERRA (SARLU)
Quartier Santa Croce
20236 Omessa

Activité : Conception, fabrication et négoce de tous objets en terre...

RCS Bastia : B 499 210 342, 2007 B 322

Juge commissaire :
M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :
M. Pierre Ers

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :
SCP Bouet-Gillibert, 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât.A, 13097 Aix en Provence Cedex 2.

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

33

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

PRU'MOVE (SARL)
Lieu-dit Santa Croce
Local Communal Francardo
20236 Omessa

Activité : Agent de voyages

RCS Bastia : B 497 785 998, 2007 B 204

Juge commissaire :
M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :
M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :
SCP Bouet-Gillibert, 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât.A, 13097 Aix en Provence Cedex 2.

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

34

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

VETRU (SARL)
Ancienne Salle des Fêtes de Francardo
20236 Omessa

Activité : Fabrication et négoce de tous objets en verre...

RCS Bastia : B 498 811 058, 2007 B 288

Juge commissaire :
M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :
M. Pierre Ers

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :
SCP Bouet-Gillibert, 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât.A, 13097 Aix en Provence Cedex 2.

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

35

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

BUTEGA (SARLU)
Quartier Santa Croce
20236 Omessa

Activité : Vente de produits issus de l'artisanat d'art régional...

RCS Bastia : B 499 075 497, 2007 B 324

Juge commissaire :
Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :
M. Jean Pierre Combette

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :
SCP Bouet-Gillibert, 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât.A, 13097 Aix en Provence Cedex 2.

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

36

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

PRUMITEI (SAS)
Mairie d'Omessa
20236 Omessa

Activité : La participation dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières...

RCS Bastia : B 488 598 574, 2006 B 105

Juge commissaire :
M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :
M. Pierre Ers

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :
SCP Bouet-Gillibert, 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât.A, 13097 Aix en Provence Cedex 2.

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

37

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

LES ESPACES VERTS (SARL)
Rte de la Plage
20290 Borgo

Activité : Restaurant

RCS Bastia : B 321 735 409, 81 B 73

Juge commissaire :
M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :
M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :
SCP Bouet-Gillibert, 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât.A, 13097 Aix en Provence Cedex 2.

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

38

Par jugement en date du 20/10/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

LES ESPACES VERTS (SARL)
Rte de la Plage
20290 Borgo

Activité : Restaurant

RCS Bastia : B 321 735 409, 81 B 73

Juge commissaire :
M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :
M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Administrateur judiciaire :
SCP Bouet-Gillibert, 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât.A, 13097 Aix en Provence Cedex 2.

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

21

TRANSPORTS TAVAGNA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,00 euros
Siège : Pianelli - 20221 Santa Maria Poggio
341 510 733 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 21 octobre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée TRANSPORTS TAVAGNA, a décidé de transférer le siège social du Pianelli, 20221 Santa Maria Poggio, à **Velone Orneto, 20230 San Nicolao**, à compter du 21/10/2009, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance,

49

J.J.S.

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Résidence Alzo di Sole,
Bât C, Aspretto
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 390 617 959

Suivant Procès Verbal des décisions de l'associé unique du 20/10/2009, il a été décidé de transférer le siège social de la Société et de l'établissement principal de Résidence Alzo di Sole, Bât C, Aspretto 20090 AJACCIO au **Pôle de Suartello N°28, Route de mezzavia 20090 AJACCIO** et ce à compter du 20/10/2009.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La Gérance,

54

"SAS PATRIMOINE EXPERTISES"

SAS au capital de 2000 euros
Porté à 150.000 euros
Siège : 27, rue Del Pellegrino
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 510 598 329

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Il résulte du PV d'AGE des associés du 26/10/2009, que le capital social a été augmenté de 148.000 euros, par voie d'apport en nature.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Extrait de la nouvelle rédaction de l'article 7 :

"A la suite d'une augmentation du capital validée par l'AGE du 26/10/2009, le capital social a été fixé à la somme de Cent Cinquante Mille (150.000) euros, il est divisé en 1500 actions de 100 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées..."

Le Président,

19

ISULA Ambulances

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : 18, rue du Fort Lacroix
Immeuble Guadello
20200 Bastia
505 039 115 RCS Bastia

D'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 octobre 2009, il résulte que :

Le siège a été transféré du 18, rue du Fort Lacroix, Immeuble Guadello, 20200 Bastia, (ancienne mention), à **ZA Castellacio, 20220 Monticello** (nouvelle mention), à compter du 08 octobre 2009.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS: Bastia (Haute-Corse).

Pour avis,

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Email : al@informateurcorse.com



46

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : RN 193 - Liaison entre Bastia et Furiani - Travaux d'enrobés pour l'aménagement de l'échangeur E4.

Type de marché de travaux : Exécution
CPV - Objet principal : 45233120

Caractéristiques principales : Les travaux consistent à la mise en œuvre de grave bitume et de béton bitumineux pour l'aménagement de l'échangeur E4 sur la liaison nouvelle entre Bastia et Furiani.

Nature et étendue des travaux :
Grave Bitume : 1.760 T
Béton Bitumineux : 710 T

Refus des variantes

Délai d'exécution des travaux : 30 jours à compter de l'ordre de service de démarrage

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 2 février 2010

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90058T.
Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants solidaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix (60 %)

* Valeur technique (40 %) appréciée au vu du contenu du mémoire technique dont :

- 15 pour les moyens humains et matériels,
- 15 pour l'organisation du chantier,
- 10 pour l'origine des produits et fournitures.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 27 novembre 2009 à 16 h

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 octobre 2009

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
Correspondant : M. Robert ALGARRA
Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex 1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges
Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2B-16

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

08

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

CANTON DE FIGARI

COMMUNE DE SOTTA

2ème parution.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la révision simplifiée du PLU de la **Commune de SOTTA** pour une durée de 31 jours du 26.10.2009 au 27.11.2009 inclus.

Mademoiselle Marie-Christine CIANELLI, urbaniste, expert judiciaire, docteur es lettres et Maître en droit, demeurant 7, rue Ange Moretti - AJACCIO (20000), a été désignée par le Tribunal Administratif de Bastia commissaire enquêteur et procédera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites ci-dessous.

Un dossier d'enquête comprenant le projet de révision simplifiée du PLU de la Commune sera déposé à la Mairie de SOTTA, siège de l'enquête, du 26.10.2009 au 27.11.2009 afin que le public puisse :

- **en prendre connaissance de :**

- 10 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 00 le 26.10.2009 ;
- 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures les autres jours, sauf les samedis, dimanches et jours fériés ;
- le cas échéant, consigner leurs observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles figurant au dossier.

Le commissaire enquêteur recevra les observations des habitants et personnes intéressées à la Mairie de SOTTA, siège de l'enquête, les 26.10, 12.11 et 27.11 de 10 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

Les observations pourront aussi être adressées par écrit soit à la **Mairie de SOTTA**, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ; soit au domicile du commissaire enquêteur à l'adresse indiquée à l'article 2 du présent arrêté.



VILLE de CALVI

07

COMMUNE DE CALVI

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET
DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION
DES SOLS POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ALSH

AVIS AU PUBLIC

Deuxième insertion.

Par arrêté Municipal N°125/09, en date du 05/10/09, le Maire de la **Ville de CALVI**, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision simplifiée du plan d'occupation des sols de la commune approuvé le 07/03/88.

A cet effet, **Monsieur Richard VARRALL**, demeurant Monte de Linguizzetta, 20230 Linguizzetta, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur le 23/09/09 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête se déroulera à la Mairie de CALVI, Avenue du Commandant Marche, 20260 Calvi, du mardi 27 octobre 2009 au mercredi 2 décembre 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures), où chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations peuvent également être adressées par écrit à la Mairie de CALVI, BP 29, 20260 Calvi, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de CALVI, les :

- Mardi 27 octobre 2009 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 20 novembre 2009 de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 2 décembre 2009 de 14 heures à 17 heures

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis à Monsieur le Maire de la commune de CALVI, dans les trente jours de la clôture de l'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie de CALVI.

Le Maire,
Panrace GUGLIEMACCI.

06

Cabinet RETALI

Avocat - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES****LE 26 NOVEMBRE 2009 A 11 HEURES**

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA (ROND POINT DE MORO GIAFFERI)

**DES BIENS SITUES SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CORTE,
CADASTRES SECTION : AP/32-99-100-AR/61.
ET LES CONSTRUCTIONS
Y ÉDIFIÉES ET SECTION : AP/202-204-AR/83**

LOT UNIQUE : MIS A PRIX :..... 160.000 EUROS

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au Cabinet ci-dessus ou au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, Palais de Justice Rond Point Moro Giafferi.

12

COMMUNE DE BIGUGLIA**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE DELEGATION
SERVICE PUBLIC N°01 09****Autorité déléguée :** Commune de BIGUGLIA**Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :**

MAIRIE DE BIGUGLIA
BP 48 - 20620 Biguglia
Tél : 04 95 58 98 58 - Fax : 04 95 30 72 87
E mail : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Mode de passation : Délégation du Service Public**Objet :** Prestation de service gestion temps enfance**Capacité d'accueil :**

150 enfants pour les 6/14 ans
48 enfants pour les 3/6 ans

Lieu d'exécution : Rez-de-chaussée du Groupe Scolaire VINCENTELLO D'ISTRIA, Rue des Roseraies, BP 9 - 20620 Biguglia, ainsi que les locaux situés au sein de l'Ecole Maternelle.**Délai :** Pour 1 an reconductible 3 fois**Pièces à fournir - Références :**

- Sur la capacité technique,
- Sur les moyens humains,
- Sur les qualifications professionnelles,
- Compte de résultat et bilan ou capital social et chiffre d'affaires des deux dernières années,
- Attestations fiscales et sociales, DC5, DC6, DC7,
- Rapport de présentation
- Compte d'exploitation prévisionnel,
- Règlement du service.

Critères de choix : Valeur technique et prix**Date limite des offres :** 1 mois à compter de la parution du présent avis le 30 octobre 2009**Nomenclature :** 25

02

I CASTELLI

SARL au capital de 1 500 euros
Siège social : Les Logis de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 503 639 254

Aux termes d'une délibération en date du 14/10/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à Responsabilité Limitée I CASTELLI a décidé de transférer le siège social Les Logis de l'Aqueduc 20167 Mezzavia à **Immeuble Deliperi, Lot Pasqualini, Baléone 20167 SARROLA CARCOPINO** à compter du 14/10/09 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance,

56

MARINE SUD NAUTIC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Bala, Lieudit Corba
20137 Porto-Vecchio
R.C.S. Ajaccio B 494 952 120

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 octobre 2009, l'objet social a été étendu à l'activité de fabrication de moteurs et de turbines pour tous engins maritimes à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules terrestres. à compter du 19 octobre 2009. En conséquence, l'article 2 des statuts a été corrélativement modifié. Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

55

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA
PORTICCIO****AVIS D'INFORMATION**

A compter du 1er janvier 2010, la publicité relative aux appels à concurrence pour un montant inférieur à 90.000 euros HT, se fera uniquement sur le site de la Commune, Rubrique « Marchés Publics »

Sites de la commune :
www.grosseto-prugna.fr
www.mairie-porticcio.fr

Une alerte RSS sera disponible pour les entreprises qui souhaitent en bénéficier. Pour toutes informations complémentaires les entreprises sont priées de contacter les services Techniques au 04-95-25-29-29 ou 04-95-25-29-27

Le Maire

57

COMMUNE DE CENTURI**AVIS D'ATTRIBUTION**

A - L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? oui
Parution du 9 octobre 2009 "Corse Matin"

1°) Dénomination & adresse de la collectivité qui a passé le marché :

Mairie de CENTURI
Hameau de Orche
20238 Centuri
Tél : 04 95 35 60 06

2°) Objet du marché : Construction de 6 logements communaux, d'une salle de réunion et d'une aire de stationnement public**3°) Lieu d'exécution des travaux :**

* Port de CENTURI - 20238 Centuri

4°) Lieu de livraison : Hameau de Porto - 20238 Centuri**5°) Date d'attribution des marchés :**

Marchés notifiés le 27 octobre 2009

6°) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

1. La valeur techniques des prestations : 35%
2. Le prix des prestations : 35%
3. Le délai d'exécution : 30%

7°) Procédure de passation choisie :

Appel d'offres ouvert (articles 57 & 58 du CMP)

8°) Valeur totale finale (HT) : 119.154,00 euros**9°) Numéros des lots, noms des titulaires et montant HT :**

N° de Lot	Entreprises	Montant HT
Lot 8 (1 offre) Ventilation, plomberie, sanitaire	MOURY Bruno Lotissement SULANA Lot n°4 - 20290 Borgo Tél : 04 95 33 56 70	50.090,00 euros
Lot 9 (2 offres) Electricité, chauffage, électrique, courants faibles, courants forts, éclairage extérieur	SARL TECHNI'ALARM RN 193 - Lot Arbucetta 20620 Biguglia Tél : 04 95 33 75 06	69.064,00 euros

10°) Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/10/2009

58

MAIRIE DE VEZZANI**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Collectivité :** Mairie de VEZZANI - 20242 Vezzani

Téléphone : 04 95 44 01 21

Mode de passation : Marché à procédure adaptée, article 28 du CMP**Responsable du marché :** M. Le Maire de VEZZANI**Objet de la consultation :** Réfection de la Mairie**Compositions des lots :**

- Lot 1 : Gros oeuvre
- Lot 2 : Electricité-Plomberie

Critères d'attribution :

- Prix : 50%
- Délai d'exécution : 30%
- Valeur technique de l'offre : 20%

Date limite de remise des candidatures : 16 novembre 2009 à la Mairie de VEZZANI, à 11h30

Le dossier sera remis gratuitement sur simple demande à la Mairie de VEZZANI.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 27 octobre 2009



AVIS D'ATTRIBUTION

109 de 2009

1 - Collectivité territoriale contractante :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9
Tél. 04.95.55.55.55

2 - Objet du marché :

Service : "Prestation de géomètres sur le réseau routier départemental"
Nomenclature : CPV 71351810

Marché couvert par l'AMP.

3 - Procédure :

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 52, 53, 57 à 59 et 77 du CMP

Critères retenus pour le jugement des offres :

- 1 - Prix (40 %)
- 2 - Délai de production (30%)
- 3 - Valeur technique (30%)

4 - Attribution du marché :

Titulaire : SARL Cabinet BARNAY (20200 Bastia)

Date d'attribution du marché : 21/10/2009

Montant du marché : Marché à bons de commande avec un minimum annuel de 160.000 euros TTC et un maximum annuel de 640.000 euros TTC

5 - Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier
- Numéro de l'AAPC : 16/2009
- Ce marché a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Moniteur, au JOUE et au BOAMP
- Nombre d'offres reçues : 4
- Estimation de l'administration : 370.000 euros TTC
- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex - Tél. 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
(Délai de recours : deux mois).
- Date d'envoi du présent avis : 26 octobre 2009.

Le Président,
Pour le Président du Conseil Général,
Et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Thierry GAMBIA-MARTINI

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES

CONJOINTES PREALABLES A LA DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT
L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION
D'UN IMMEUBLE CADASTRE E 414
EN VUE DE LA CREATION D'UN LOGEMENT SOCIAL
PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE BELGODERE

2ème parution,

Le Sous-Préfet de CALVI (Haute-Corse),

Informe le public qu'en exécution de son arrêté N°2009/20, en date du 9 octobre 2009, il sera procédé sur la commune de BELGODERE, à une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble cadastré E N°414 sur le territoire de la commune de BELGODERE.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes, seront déposés en Mairie de BELGODERE, du vendredi 30 octobre au mardi 1er décembre 2009 inclus, soit pendant trente trois jours consécutifs

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de BELGODERE, aux heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire-Enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Gilbert CHIARELLI consultant indépendant, domicilié au Résidence Mare e Orizonte, Bât. A, Apt 3, à Saint-Florent (20217) est désigné comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de BELGODERE, les :

- * vendredi 30 octobre 2009 de 14h à 17h
- * jeudi 12 novembre 2009 de 14h à 17h
- * mardi 1er décembre 2009 de 14h à 17h

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au Sous-Préfet de CALVI.

Une copie des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera déposée en Mairie de BELGODERE, et à la Sous-Préfecture de CALVI, où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES

CONJOINTES PREALABLES A LA DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT
L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION
D'UN IMMEUBLE CADASTRE E 246
EN VUE DE LA CREATION D'UN LOGEMENT SOCIAL
PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE BELGODERE

2ème parution,

Le Sous-Préfet de CALVI (Haute-Corse),

Informe le public qu'en exécution de son arrêté N°2009/21, en date du 9 octobre 2009, il sera procédé sur la commune de BELGODERE, à une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble cadastré E N°246 sur le territoire de la commune de BELGODERE.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes, seront déposés en Mairie de BELGODERE, du vendredi 30 octobre au mardi 1er décembre 2009 inclus, soit pendant trente trois jours consécutifs

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de BELGODERE, aux heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire-Enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Gilbert CHIARELLI consultant indépendant, domicilié au Résidence Mare e Orizonte, Bât. A, Apt 3, à Saint-Florent (20217) est désigné comme Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de BELGODERE, les :

- * vendredi 30 octobre 2009 de 14h à 17h
- * jeudi 12 novembre 2009 de 14h à 17h
- * mardi 1er décembre 2009 de 14h à 17h

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au Sous-Préfet de CALVI.

Une copie des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera déposée en Mairie de BELGODERE, et à la Sous-Préfecture de CALVI, où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

CONJOINTE PREALABLE A L'AUTORISATION AVEC
DECLARATION D'INTERET GENERAL ET INSTITUTION
D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE RELATIVE A LA CREATION
DE FOSSES PLUVIAUX SUR LE SECTEUR DE
CAMPORE-ARENA SUR LA COMMUNE DE VESCOVATO.

2ème parution,

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté n° 2009-271-4 en date du 28 septembre 2009, il sera procédé à une enquête publique conjointe préalable à l'autorisation avec déclaration d'intérêt général et institution d'une servitude de passage relative à la création de fossés pluviaux sur le secteur de Campore-Arena sur la commune de VESCOVATO.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de VESCOVATO pour une durée d'un mois du 26 octobre 2009 au 25 novembre 2009 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celle-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur, avant la date de clôture de l'enquête, qui les joindront aux registres.

Monsieur ZYAD ALAMY, désigné comme commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie (village) Mairie annexe

Lundi 26 octobre 2009 de 8h à 12h Vendredi 13 novembre 2009 de 10h à 12h

et Mercredi 25 novembre 2009 de 14h - 17h

A la fin de l'enquête publique conjointe, les registres seront clos et signés par le maire, puis transmis dans les vingt quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur.

Des copies du rapport avec ses conclusions motivées sont transmises à la mairie de commune VESCOVATO et au Préfet (Guichet Unique de l'Eau - Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 BASTIA Cedex 9)

Fait à Bastia, le 2 octobre 2009
Le Chef du Service
Eau-Environnement-Forêt,
Daniel DANCETTE

DECouvrez LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'A.J.BASTIA

Cliquez : <http://ajb.athle.org>

53

"SAS PATRIMOINE EXPERTISES"

SAS au capital de 2000 euros
Siège : 27, rue Del Pellegrino
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 510 598 329

APPORT D'UN FONDS PROFESSIONNEL

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 30/06/2009, enregistré le 28/07/2009, au SIE Ajaccio (bordereau 2009/472, case n°6).

M. Patrice Susini demeurant Chemin de la Poterie, Plaine de Péri, 20167 Péri, Expert en bâtiment, à Ajaccio depuis le 01/10/2001.

A fait apport à la Société "SAS PATRIMOINE EXPERTISES", SAS au capital de 2000 euros, ayant son siège social 27, rue Del Pellegrino, 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le n°510 598 329.

De son fonds professionnel d'Expert en Bâtiment enregistré à l'INSEE sous le n° 439 287 186 00027.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01/01/2009.

Décomposition de l'apport :

- actif : 205.556 euros (dont 168.000 euros d'éléments incorporels).
- passif : -16.316 euros

Valeur de l'apport : 189.241 euros
Cet apport a été fait moyennant l'attribution à l'apporteur de 1480 actions de 100 euros chacune, émises au prix unitaire de 127.87 euros, soit avec une prime d'apport de 27,87 euros.
Le présent avis fera l'objet d'une publication au BODACC, à compter de laquelle commencera à courir le délai de dix jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour unique insertion,

51

SOCIETE DU LOTISSEMENT DU DOMAINE DE LA PINEDE A COTI-CHIVARI

Société Anonyme au capital de 262.080 euros
Siège : 12, Quai des Martyrs de la Libération
Immeuble Marevista
20200 Bastia
046 520 300 RCS Bastia

Suivant procès-verbal des délibérations en date du 19 octobre 2009, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

14

SARL MINAP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 17.500 euros
Siège : C/o Gérard CLAIR
Les Remparts - BD Wilson - 20260 Calvi
RCS Bastia : 401 096 086

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2009, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter de ce jour, de Calvi (Corse), c/o Gérard Clair, Les Remparts, Bd Wilson, à, **801 Bd Berlioz, Saint Aygulf (83370).**

En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Calvi (Corse), c/o Gérard Clair, Les Remparts, Bd Wilson

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à 801, Bd Berlioz, Saint Aygulf (83370)

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia (Corse).

Pour avis, le représentant légal.

15

Maître Chantal ISNARD DE CASALTA

Avocat
39, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 21 24

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Suivant procès-verbal en date du 22 octobre 2009, de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société BASTIA SERVICES AUTO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7500 euros, ayant son siège social 448, Avenue de la Libération, à 20200 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia, sous le N°453 992 083, Monsieur Pierre Alain, Pasqualini, a été désigné en qualité de gérant à compter du 22 octobre 2009 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Philippe Emile Pierre Ripert, démissionnaire.

16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 09 octobre 2009, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CORSE SEMI RIGIDE

Capital : 1000 euros

Forme : SARL

Siège : Curzo, 20147 Osani

Objet : Location de bateaux et articles de plage

Durée : 99 ans

Gérance : M. Marc-Ange Battini-Colonna, Résidence Alzo di Sole, Bât. D, 20090 Ajaccio

La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

17

ADDITIF

Suite à l'annonce parue dans ce même journal, le 23 octobre 2009 et concernant la Société L'ARCHE (anciennement ACOFRA), il convient de préciser qu'ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux avec effet au 30 septembre 2009, Monsieur Christian Coiffier, demeurant à Moncale, Lieu-dit Terrazzone, Route de Calenzana, et Monsieur Jean-Christophe Franceschi, demeurant à Calvi, Le Clos des Chênes, Lieu-dit Pietramaggiore.

Pour avis,

20

Aux termes d'un acte authentique dressé le 21/10/09, par Me Antoine Luciani, notaire à Nice, M. Claude Dominique Ferrari, Mandataire judiciaire, et Mme Andrée Jacqueline Hermelin, sans profession, son épouse, demeurant ensemble au 35, Bd Las Planas, 06100 Nice, ont déclaré insaisissable en application des dispositions de l'article L.526-1 du Code de Commerce, leur droit dépendant d'une parcelle de terre située sur la commune de PROPRIANO (20110), (Corse du Sud), au Lieu-dit "FRUSTERU".

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
CIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

24

M.R CITOLLEUX

Avocat au Barreau de Bastia
Rés. Clos Les Oliviers Bt. A
20220 Ile-Rousse
Tél : 04 95 44 46 68
Fax : 04 95 44 46 53

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 20/10/2009, enregistré à Bastia le 21/10/2009, bord. 2009/1134, case n°1, la SARL BLAEVOET DIFFUSION, RCS Bastia n° B 418 088 050, siège social : La Résidence Caroline, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi.

A vendu à : La SARL MEDIAT SAT & MUSIC 2B, RCS Bastia n°B 497 886 234, siège social, 3, Boulevard Wilson, 20260 Calvi.

Un fonds de commerce de "dépannage, et vente d'articles électriques, électronique et électro-mécanique", sis Résidence Caroline, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

La propriété et la jouissance ont été fixées au 1er/10/2009.

Prix : 195.000 euros : Eléments incorporels 182.000 euros - Eléments corporels : 13.000 euros.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), par Maître Sylvie Stener, Avocat, Cabinet FIDU JURIS, 27, Bld Victor Hugo, 78302 Poissy Cedex où domicile est élu à cet effet, et pour la validité à l'adresse du fonds vendu.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

44

ALAIN IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 200 euros
Siège : Résidence Santa Lina
Bât. F - Parc Fiorella
Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 482 888 088

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2009 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. Amhan Michel Majd el Dine, demeurant, Résidence Santa Lina, Bât. F, Parc Fiorella, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à Résidence Santa Lina Bât. F, Parc Fiorella, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

25

Cabinet d'Avocats Associés

MUSCATELLI CRETY - MERIDJEN

Les Jardins de Bastia
Chemin de l'Annonciade
20200 Bastia
Téléphone : 04 95 31 35 63
Télécopie : 04 95 31 38 14

Société en Participation LES SALETTES

Au capital de 31.252,05 euros
Siège : 20290 Borgo

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 16 octobre 2009, il a été décidé la dissolution de la société à compter du 16 octobre 2009 et sa mise en liquidation.

Monsieur Antoine Adrien Infantes, domicilié Mezza Costa, 20290 Borgo, a été désigné en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation.

Pour avis,

45

LAURA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000,00 euros
Siège : Lieu-dit Stiletto - 20167 Ajaccio
RCS Ajaccio : 482 888 096

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 13 avril 2009 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 20.000,00 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 8 - Capital social :

*** Ancienne rédaction :**

Le capital social s'élève à la somme de : Quarante Mille (40.000,00) Euros
Il est divisé en 4000 parts de 10 euros chacune.

*** Nouvelle rédaction :**

Le capital social s'élève à la somme de : Soixante Mille (60.000,00) Euros.
Il est divisé en 6000 parts de 10 euros chacune.

Le reste de l'article demeure inchangé.

La gérance,

47

CORSIMMEX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4 Rue Carnot - 20200 Bastia
R.C.S : Bastia 498 260 371

Aux termes du procès-verbal du 23 octobre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant conformément à l'article L223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas dissoudre la société en dépit de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social - RCS Bastia

La Gérante,

22

AGENCE DE FORMATION A LA SECURITE INCENDIE ET SÛRETÉ

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Zone Aéroparc de Bastia - Poretta
20290 Borgo (Haute-Corse)
RCS Bastia : B 501 165 757

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15.09.2009, il résulte que le capital a été augmenté de 9000 euros, pour être porté de 1000 euros à 10.000 euros, par incorporation de réserves. Les articles "6 - Apports" et "7 - Capital Social" des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,

TORRE

Société par actions simplifiée
 Au capital de 500.000 euros
 Siège : U Cavonno
 Route de Campo dell'Oro
 20090 Ajaccio
 301 592 119 RCS Ajaccio

C.T.P

Société Civile
 Au capital de 157.920 euros
 Siège : Résidence Mariani
 Villa Alzo di Sole
 Saint Joseph
 20000 Ajaccio
 443 512 033 RCS Ajaccio

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Ajaccio, du 23 octobre 2009, la société TORRE et la Société C.T.P, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société C.T.P dans la Société TORRE au moyen de l'apport par la société C.T.P. de tous les éléments de son actif évalué à 580.239 euros et de l'intégralité de son passif évalué à 70.805 euros, soit un apport net de 509.434 euros.

En vue de rémunérer l'apport effectué par la Société C.T.P. la Société TORRE procédera à une augmentation de capital de 501.333,33 euros par l'émission de 1504 actions nouvelles de 333,33 euros nominal chacune, entièrement libérées.

Il est prévu que les 1504 actions nouvelles soient attribuées aux actionnaires de la société TORRE et échangées contre les parts de cette société à raison de 21 parts de la société C.T.P. contre 2 actions de la société TORRE. La prime de fusion calculée sur la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale de l'augmentation de capital s'éleva à 8100,67 euros.

Si au jour de la réalisation de la fusion, la société C.T.P. était encore propriétaire de 1490 actions de la Société TORRE ces actions seraient annulées et le capital de la Société TORRE serait réduit en conséquence de la valeur nominale de ces actions.

La différence entre la valeur historique des titres ainsi détenues et leur valeur nominale, soit la somme de 4,30 euros, viendra en diminution du compte prime de fusion.

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société C.T.P. depuis la date du 1er janvier 2009 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront reprises à son compte d'exploitation par la société TORRE.

Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 du Code de Commerce et L.236-6 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés, au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio, pour la Société TORRE, et deux pour la Société C.T.P. en date du 26 octobre 2009.

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Bastia du 26.10.2009, La Société Chez "ANNA", sis et exploitée 3, rue Jean Casale, 20200 Bastia a donné en location gérance à la Société EMMA BELLA, SARL au capital de 4000 euros, dont le siège est à 3, rue Jean Casale, 20200 Bastia.

Un fonds de commerce de grande restauration en location gérance à l'enseigne "Société Chez Anna," ainsi que la fabrication et la vente de plats cuisinés et la vente de glaces et salon de thé, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, à compter du 02/11/2009.

"PIZZERIA BRASSERIE LE SUN"

SARL au capital de 4000 euros
 Résidence La Rocade - Bât. C
 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2009, Résidence La Rocade, Bât.C, 20090 Ajaccio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
Dénomination : "PIZZERIA BRASSERIE LE SUN"

Capital : 4000 euros
Siège : Résidence La Rocade, Bât. C, 20090 Ajaccio

Objet : L'acquisition, la création et l'exploitation de tous fonds de commerce et notamment la fabrication, la commercialisation, la distribution et la livraison à domicile de produits alimentaires. Pizzeria, brasserie. Vente de fleurs et plantes ambulante ou non.

Gérance : Monsieur Zicca François, né le 21 juin 1982 à Ajaccio (2A), demeurant, 6, Allée des Arbousiers, A Castagnola, 20167 Alata

Durée : 99 ans
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi, du 12 octobre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SIMEONI TASSY

Siège : Calvi (Corse), Route de l'Aéroport, Lieu-dit Chiapulellu

Objet : La Société Civile Immobilière de gestion a pour objet :

- L'acquisition, la construction, la gestion et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,
- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- La prise de tous intérêts et participation dans toutes sociétés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : Madame Monika Tassy, demeurant à Paris (Ville de Paris), 2, rue des Cascades

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
 Le gérant.

TUYAUERIE ISOLATION GENERALE

SARL au capital de 5000 euros
 Siège social : ZA DE CASAMOZZA,
 20290 Lucciana.
 503052706 R.C.S. BASTIA

L'assemblée générale du 26/10/2009 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de Liquidateur , Mlle. DE VIETRO MELANIE, demeurant 62 RTE DE LA MARI GARDE LE JARDIN DES SENTEURS, 06130 GRASSE, et fixé le siège de liquidation au 62 RTE DE LA MARI GARDE LE JARDIN DES SENTEURS, 06130 GRASSE.
 Modification au RCS de BASTIA

Pour avis, DE VIETRO MELANIE

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

SOFIRAL

Société d'Avocats
 Résidence Mattéa - Route de la Mer
 20213 Folelli
 Tél : 04 95 59 83 11 / Fax : 04 95 59 82 71

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2009, l'associée unique de la Société ADDICT, EURL, au capital de 2000 euros, dont le siège est sis Avenue du 09 septembre 20240 Ghisonaccia, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 503 356 172, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madoiselle Leïla El Bouh, demeurant Immeuble Le Concorde, 20240 Ghisonaccia, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Immeuble Le Concorde, 20240 Ghisonaccia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
 Mention sera faite au RCS Bastia

BOUTIQUE LYSA PASCAL

Forme : EURL
 Au capital de 100 euros
 Siège : Ghisonaccia - 20240 Ghisonaccia
 RCS 501755870

DISSOLUTION - LIQUIDATION

1. Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 25/10/2009, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/10/2009, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Moretti Jean Mathieu, demeurant U Stoulu, 20240 Ghisonaccia.

Pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Ghisonaccia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

2. Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 25/10/2009, les associés de la société ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les actes et pièces relatifs à la dissolution et à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
 Le liquidateur.

LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 28/04/2009, M. Le Martin Philippe, RCS Ajaccio N°401185343, a donné son fonds de restauration, petite restauration et vente à emporter, sis Restaurant A FESTA - Pietraggione, Baie de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio, en location gérance à l'EURL A FESTA, Société en cours d'immatriculation au RCS Ajaccio, représentée par son gérant M. Le Martin Philippe, ensemble domiciliés Résidence La Bergerie, Visiconi, Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio, pour une durée d'une année à compter du 09/07/2009.

Société Civile Professionnelle CHAUVY-PINELLI SAVELLI-SEVEON

Société Civile Professionnelle de Vétérinaires
 N° Inscription a l'ordre de la région PACA-Corse : 21
 N° du RCS d'Ile Rousse : D340 466 770 (87D3)
 Siège : Clinique vétérinaire, lotissement du Moulin à Vent, 20220 Ile Rousse

Par suite de cessions de parts sociales, Mme Claire SAVELLI devient propriétaire de parts sociales.

Article 3 - Raison Sociale

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 28/08/09, il est décidé de changer la raison sociale de la SCP. La société a pour raison sociale : « Société Civile Professionnelle ISULAVET »

"AUTO ECOLE SAINT CHRISTOPHE"

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7.622 Euros
 Siège social : Folelli
 20213 PENTA DI CASINCA
 R.C.S : BASTIA 330 488 552

Aux termes du procès verbal du 23 octobre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas dissoudre la société en dépit de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social- RCS BASTIA

Le gérant,

SARL LE BIP'S

Capital : 7622 euros
 Siège : 14, Cours Paoli
 Corte (20250)

AVIS DE NOMINATION DE CO-GERANT

Aux termes de la décision des associés en date du 21 octobre 2009, Mme Brigitte Picchini, née le 8 décembre 1956 à Corte, de nationalité française, demeurant, 5, Cours Pascal Paoli, à Corte, a été nommée aux fonctions de co-gérant, en remplacement de Monsieur Pascal Vincent Picchini, décédé.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : MyCBox

Siège social : Local Home Box, chemin d'APPIETTO, 20167 MEZZAVIA, (commune d'Ajaccio) (Corse du Sud)

Objet : Location d'espaces, de boxes, de m², le stockage, l'archivage et les prestations liées à ces activités, la vente de produits d'emballage et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'activité.

Durée : QUATRE-VINGT DIX NEUF (99) ans

Capital : VINGT MILLE (20 000) euros

Gérance : Madame CECCALDI MARIE CAROLINE demeurant à Résidence «Les balcons d'Ajaccio» Immeuble Arum, 10, ASPRETTO 20090 AJACCIO

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

TEL 04 95 32 89 92



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX CCI2B / DC /2009-069 (MONTANT INFERIEUR A 411.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

Objet du marché : Services de maintenance du logiciel de supervision des flux du Port de Commerce de Bastia

Lieux de livraison : Port de Commerce de Bastia

Type de marchés : Marchés de services

Nomenclature Européenne CPV : 72267000-4

Caractéristiques principales du marché :

Présentées dans le cahier des charges

Durée du marché : Un an renouvelable trois fois

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141,142, 143, 144, 145, 146, 150 et 169 du nouveau code des marchés publics.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis concerne un marché public

Marché à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer des marchés fractionnés sous la forme de marchés à bons de commande avec un minimum et un maximum :

- * 6000 euros annuel HT
- * 50.000 euros annuel HT

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services relatifs à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 23 novembre 2009 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Indiquées dans le règlement de Consultation

Critères d'attribution des offres :

Indiquées dans le règlement de Consultation

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-069

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Aéroportuaires

Tél : 04 95 54 54 61

Fax : 04 95 54 54 56

Communications et échanges d'informations par voie électronique :

Les documents écrits mentionnés par le présent avis peuvent être remplacés par un échange électronique ou par la production d'un support physique électronique à l'adresse suivante : www.ccihc.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 28 octobre 2009

A NE PAS MANQUER

Cette semaine sur Télé Paese

► LUNDI 2 NOVEMBRE

- 12h45 : A la Bonne Table - émission culinaire
- 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
- 19h45 : TéléDilon - Programme court
- 19h50 : Associ - Le magazine des associations présenté par Danielle Farsetti
- 20h25 : Clôture - film de court métrage

► MARDI 3 NOVEMBRE

- 12h45 : A la Bonne Table - émission culinaire
- 16h30 : Le patrimoine des orgues en Balagne - reportage
- Rencontre avec Elizabeth Pardon
- 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
- 19h45 : TéléDilon - Programme court
- 19h50 : Les ateliers nationaux de la solidarité - Reportage

► MERCREDI 4 NOVEMBRE

- 07h00 : Zitelli - Programmes jeunesse
- 12h45 : A la Bonne Table - émission culinaire
- 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
- 19h45 : TéléDilon - Programme court
- 19h50 : Christian Guez Ricord - Documentaire

► JEUDI 5 NOVEMBRE

- 12h45 : A la Bonne Table - émission culinaire
- 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
- 19h45 : TéléDilon - Programme court

► VENDREDI 6 NOVEMBRE

- 19h30 : Nutiziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
- 19h45 : TéléDilon - Programme court
- 19h50 : Brame di sorte - Concert Jakez Band Orchestra, Giga concert du Printemps

► SAMEDI 7 NOVEMBRE

- 13h00 : Settimanale - Magazine d'information
- Retour sur l'actualité de la semaine
- 19h50 : Bienvenue sur scène - émission de spectacle

► DIMANCHE 8 NOVEMBRE

- Rediffusion de divers programmes de la semaine

Retrouver tous les programmes sur www.telepaese.tv

**AVIS D'APPORT DE FONDS
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 octobre 2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia SIE des Entreprises, Bordereau n°2009/1153, case 6, ext 3058.

Monsieur François Alain Paolini, apporteur, demeurant 22, Lot Le Bevinco, 20620 Biguglia, a apporté à la SARL PFA PRODUCTIONS dont le siège social est situé 22, Lot, Le Bevinco, 20620 Biguglia, immatriculée au RCS Bastia sous le n° 515 285 278, un fonds de commerce d'import-export, de toutes marchandises sauf marchandises réglementées qu'il exploitait sous le n° RCS Bastia 317 227 270, évalué à 7000 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 6 octobre 2009.

Les déclarations de créances doivent être effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

La gérance,

SCI MARILUD

Société Civile Immobilière
Capital : 30.400 euros
Siège : 20222 Brando Poretto
Immatriculation : RCS Bastia
sous le n°447 509 084

Par assemblée en date du 27 octobre 2009, le siège social a été transféré à **20233 Sisco, Lieu-dit "Sotto la Fontana"**, et ce à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

En conséquence une inscription modificative sera effectuée auprès du RCS de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NMD COM'EVENTS

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : 14, Boulevard Madame Mère, 20000 Ajaccio

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger, l'étude, le conseil et la réalisation de tous projets ou travaux en communication quel que soit le support utilisé, la gestion de budget publicitaire, la réalisation et la maintenance de site internet, le dépannage et la maintenance informatique, l'organisation d'événementiels, d'activités sportives et culturelles, l'achat et la vente de matériels liés aux métiers de bouche, l'achat et la vente de produits pipiers

Durée : 99 années

Capital : Quatorze mille euros

Co-gérance : Mme Moreau Nathalie, Florence, épouse Battini, demeurant Pietra Mora, Tiuccia, 20111 Casaglione ;
- M. Battini Patrick, demeurant Pietra Mora, Tiuccia, 20111 Casaglione ;
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

**LES ANNONCES
LEGALES**

ET AVIS SONT RECUS JUSQU'AU

JEUDI 9 H 00 DERNIER DÉLAI

POUR PARAÎTRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38

al@informateurcorse.com

CONSEIL GENERAL**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
Pôle Infrastructures de Communication
8 cours Général Leclerc
2ème étage
BP 414
20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55
mél : marches.dic@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : RD 161 - Aménagement de la traversée d'Afa

Référence acheteur : MAPA 2009-069

Nature du marché :

Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Valeur technique

30 % : Prix des prestations

20 % : délais

10 % : mise en oeuvre de la protection de la santé et de la sécurité du chantier

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montéplano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

28/09/2009 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Date d'attribution : 08/10/2009

Marché n° : 2009-129

SARL SO.TRA.ROUT

Gare de MEZZANA

20167 MEZZAVIA

Montant : 765.000,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous traitance : SARL SMTE Caldaniccia-BP 85184 20501 AJACCIO Cedex 5

Part de la sous traitance : 26.040,00 euros HT

Envoi le 28/10/2009 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Cabinet de Me
Frédérique GENISSIEUX**

Avocat, 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

**HOMOLOGATION
D'UN ACTE DE
CHANGEMENT DE REGIME
MATRIMONIAL**

Par jugement rendu sur requête le 04 mai 2009

Entre : Monsieur Ange Philippe Orsone Giammari, et Mme Sophie Marie-Catherine Blondeau, son épouse, demeurant ensemble Route de Bastia "U Centru", 20137 Porto-Vecchio, représentés par Maître Frédérique Genissieux, Avocat.

Le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, a homologué purement et simplement l'acte reçu par Maître Sophie Crespini, Notaire associé à Ajaccio, le 29 avril 2008, aux termes duquel les époux GIAMMARI/BLONDEAU, conformément à l'article 1397 du Code Civil, ont convenu d'adopter le régime de la séparation des biens tel qu'établi par les articles 1536 et 1543 du Code Civil.

Fait à Bastia,

Le 27 octobre 2009.

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial,
Droit des Sociétés

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°64, parue semaine du 23 au 29 octobre 2009.

Il fallait lire :

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 31/10/2009.

Au lieu de :

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30/10/2009.

**SOCIETE DE RADIOLOGIE
ET D'IMAGERIE MEDICALE****DES ALBIZZIAS**

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
Au capital de 24.000 euros
Siège : Avenue du Général de Boissoudy
Résidence Les Albizzias - 20137 Porto-Vecchio
421 795 360 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/10/2009, il a été pris acte de la démission de Mme Ginette Gerard, de ses fonctions de co-gérant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 octobre 2009 à BASTIA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AB POSE

Forme : SARL

Siège social : Résidence Paese Novo -

Bt Y2 - Route Impériale - 20600 BASTIA

Objet : La réalisation de tous travaux

de pose de matériel en PVC et en aluminium et plus généralement toutes opérations permettant directement ou indirectement la réalisation de l'objet social

Capital social : 500 euros

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur BRACCONI Antoine

Louis, demeurant Résidence Paese Novo -

Bt Y2 - Route Impériale - 20600 Bastia

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

COMMUNE DE VILLE DI PARASO**ENQUÊTE PUBLIQUE****SUR LE PROJET DE LA CARTE COMMUNALE****2ème parution,**

Par arrêté en date du 16 septembre 2009, le Maire de VILLE DI PARASO, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la carte communale.

M. **Bernard CASTELLANI**, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bastia comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de VILLE DI PARASO, pendant 31 jours consécutifs du **13 octobre 2009 au 12 novembre 2009** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

* Les lundi, mardi et jeudi de 10 heures à 12 heures.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie :

* Mardi 13 octobre 2009 de 10 heures à 12 heures

* Mardi 27 octobre 2009 de 10 heures à 12 heures

* Jeudi 12 novembre 2009 de 10 heures à 12 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de la carte communale pourront être consignées sur les registres d'enquêtes, déposés en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Fait à VILLE DI PARASO,

Le 15 octobre 2009,

Le Maire,

MAESTRACCI P-B.

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Email : al@informateurcorse.com

Manœuvres de terrain à Bastia pour l'ADRASEC

Le groupe Zone Sud de l'ADRASEC était en Corse cette fin de semaine, plus précisément à Bastia où la préfecture avait mis deux salles à sa disposition. La logistique locale était assurée par Paulo Acquatella.



Une partie des membres de l'ADRASEC de Corse

Plusieurs délégués et présidents des départements représentant toute la zone sud de la fédération étaient présents, du 34 au 06 en passant par les 2A et 2B. Tout ce monde est arrivé à Bastia où a eu lieu un briefing préparatoire de l'exercice SATER de l'après-midi.

Il s'agissait de retrouver la balise qu'émettait un avion signalé perdu dans la zone de Barchetta. Le but de l'exercice étant en priorité l'apprentissage de la gestion d'un PC opérationnel, installé pour l'occasion, et d'ailleurs comme dans la réalité, à la préfecture.

La balise incriminée a été retrouvée sur les hauteurs de Rutali, non sans mal pour quelques équipes, vu la configuration du terrain qui donnait lieu à des échos d'émission-trompeurs.

Il faut signaler aussi que l'UIISC5 de Corte a mis à disposition un moyen de transport et un hébergement pour cette manœuvre.

Le dimanche devait être consacré à une journée de travail et les présidents de groupes ont planché sur divers sujets :

- ✓ compte-rendu du congrès 2009
- ✓ changement d'appellation
- ✓ statuts et règlement intérieur
- ✓ problèmes rencontrés dans les départements
- ✓ mise en place des exercices interdépartementaux 2010
- ✓ mise en place des exercices ROZA
- ✓ étude du plan ORSEC Méditerranée
- ✓ conventions départementales
- ✓ relations franco-espagnoles

✓ engagement de la SAR 2009 et établissement du prévisionnel 2010

✓ organisation de la réunion de zone 2010.

C'était aussi l'occasion pour le président Daniel Lucci de remettre la médaille vermeille du mérite et de la reconnaissance à Paulo Acquatella et René Brun au titre de présidents des 2A et 2B. Une distinction qui rejaillit sur les deux sections concernées.

Le beau temps était au rendez-vous et a permis le déploiement des OM qui œuvraient avec leur propre matériel du côté de Rutali devant la population locale, laquelle assistait impassible à ces processions d'antennes et de chasubles jaunes, étonnée, mais sans plus.

L'ADRASEC EN QUELQUES MOTS

L'Association Départementale des Radio-transmetteurs de la Corse au Service de la Sécurité Civile (ADRASEC) est une association loi 1901 qui regroupe des radioamateurs désirant mettre en commun leurs compétences en matière de transmission et de radiogoniométrie pour des opérations de type SATER (recherche d'avions disparus), ORSEC ou PLAN ROUGE.

L'association a été créée à la fin des années 80 et regroupe une vingtaine de membres régulièrement entraînés à la recherche de balises de détresse et à la transmission de messages dans les conditions les plus difficiles (région montagneuse, neige, nuit...).

L'ADRASEC Corse fait partie de la FNRASEC, fédération nationale.

OM=radioamateur : pour la petite histoire, on peut préciser que ces OM (Old Man), doivent leur appellation non pas à Opérateur mais bien à une constante ironique qui veut que ces OM sont des particuliers, réglant pendant de longues heures la nuit, les boutons d'étranges récepteurs, faisant des bruits agressifs pour le reste de la famille.



La recherche d'une balise à l'aide de directives OM

CERVIONI : Cérémonie du 11 novembre

Une cérémonie pour le 11 novembre est organisée au village par le président des anciens combattants de la section **Campuloru-Castagniccia**, le président de l'**UN-SOR**, les municipalités de **Cervioni** et **Valle di Campuloru**, ainsi que le **conseiller général**. Ces autorités invitent les populations des villages environnants à participer à la célébration du 11 novembre selon le programme suivant :



10 HEURES 45 : Messe en la **Cathédrale Saint-Erasme** de **Cervioni**.
11 HEURES 30 : Départ pour le **monument aux morts**.
12 HEURES : Apéritif offert par la municipalité de **Cervioni**.
12 HEURES 45 : Repas convivial servi au restaurant la **Maison Rose**.
17 HEURES : Cérémonie au **monument aux morts** de **Valle di Campuloru** suivie d'un apéritif offert à tous les participants.
 La participation au repas de midi s'élève à 26 euros. Les personnes souhaitant prendre part à ce repas sont priées de réserver leur place auprès du trésorier de l'association, **James Metais**, au **04 95 38 18 77**. La date limite des inscriptions est fixée au 6 novembre 2009.

Et demandes de subventions



Rappel est fait aux associations souhaitant déposer un dossier de subvention à la **mairie de Cervioni**. Les dossiers peuvent être retirés à la **mairie de Cervioni** aux horaires d'ouverture ou bien sur le site internet de la commune à l'adresse suivante. www.cervione.com

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 novembre à 17 heures.

PETRALUNGA DI SALVINI : Création d'une société de chasse

Le village de **Petra Lunga di Salvini** informe les chasseurs des communes de **Porto-Vecchio**, **Sotta**, **Bonifacio** qu'une société de Chasse a été créée par les propriétaires. Elle porte le nom de **Caccia nustrale**. Numéro d'inscription : W2A4000613. Elle a pour dessein de respecter les fondements de la chasse et les propriétaires qui accueillent les chasseurs. Comme cela s'est fait dans le passé, ne peuvent chasser sur la commune que les propriétaires et ceux qui sont accompagnés par ceux-ci.



ARENA VESCOVATU : Fermeture du bureau de Poste pour travaux

Pour cause de travaux, le **bureau de Poste d'Arena Vescovatu** sera fermé du **lundi 26 octobre** au **samedi 7 novembre** inclus. Il rouvrira ses portes le **lundi 9 novembre 2009**. Les opérations relatives au courrier et les opérations financières pourront être réalisées au **bureau de Vescovatu**, ou bien aux **bureaux de Folelli** ou **Borgu**. Durant ces travaux les paquets en instance seront déposés au **bureau de Vescovatu** pour pouvoir être retirés par les habitants. La distribution sera assurée normalement.

BASTELICA : Journée de la Pomme

L'association **A Nostra Mela** prépare actuellement à travers des réunions d'information les **jours de la Pomme** des 7 et 8 novembre prochain. Tous les adhérents de l'association et les personnes intéressées vous retrouveront au village pour ces deux journées automnales qui seront faites de surprises et de dégustations.



SUVERIA-CORTE-TRALONCA : Stage de Chant

A l'attention de nos compatriotes du **Cortonais** et de ses environs, l'association **Tutt'in Scena** organise un stage de chant avec la soprano **Maryline Leonetti** qui a récemment ouvert une école de musique dans la région bastiaise. Le coût du stage est fixé à 50 euros par personne. Renseignements et inscriptions au **06 81 52 22 59** ou au **06 78 16 73 49**.



SERRA-DI-FERRO : Nouvelle association

Une nouvelle association a vu le jour à **Serra-di-Ferro**. Elle porte le nom d'association **A Capannedda** et a été créée par les jeunes du village. Son but est la promotion du village et de ses hameaux à travers diverses activités et manifestations culturelles.



TRAVU VENTISERI : Grand Loto

Un grand loto est organisé par le club des aînés ruraux, **L'amicizia di Ventiseri**, le 7 novembre à 20 heures 30 dans la salle du temps libre. On assistera au tirage de 30 quines, 10 cartons pleins en plus du tirage de la tombola. Des boissons et pâtisseries seront à disposition des participants. Pour réserver, contactez le **04 95 57 43 73** ou le **06 12 60 94 64**.

CONCA : Circulation interdite aux engins de chantier

Un arrêté du maire de la **commune de Conca** en date du 29 juillet 2009 interdit la circulation des engins se déplaçant à l'aide d'une chenille sur tout le territoire de la **commune de Conca**. Une plate-forme de poids lourds permet de déplacer lesdits engins sans dégât pour la voirie.



LUMIO : Cérémonie du 11 novembre

Les **Lumiais** sont conviés par le conseil municipal et le président des anciens combattants à la messe anniversaire du 11 novembre qui sera célébrée à 10 heures par le vicaire épiscopal **Jean-Yves Coeroli**. À l'issue de la messe, le monument aux morts accueillera une cérémonie civile et militaire. Un apéritif offert par la municipalité suivra à la mairie.



MONTICELLO : Poney Club

Le **poney-club de Monticello** propose pendant les vacances scolaires et en dehors de ces périodes des rencontres-découvertes avec les animaux pour vos enfants de 2 à 12 ans : baptêmes et locations de poneys, demi-journées ou stages d'initiation et d'approfondissement.



GALERIA : Dossier PLU

La mairie vous informe que le **Dossier du Plan Local D'urbanisme** peut être consulté à l'hôtel de ville tous les lundis de 10 heures à 12 heures.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

MANZAGOL ÉPOUSTOUFLANT

Encore vainqueur pour la 6^{ème} fois d'affilée de ce rallye régional de San Martino, Jean-Marc Manzagol a une nouvelle fois démontré son immense talent en s'adjugeant, avec une incroyable dextérité, les six spéciales inscrites au programme.



A lors que les organisateurs de ce rallye régional qui avait réuni 112 participants se montraient inquiets après le déluge qui s'était déversé la veille, le ciel fut clément malgré un vent de nord-est frisquet mais qui avait néanmoins séché les routes, rendant cette très belle épreuve plus attrayante.

Jean-Marc Manzagol, grand favori de l'épreuve, prenait un départ canon et s'adjugeait la première spéciale **San Martino-Alzeto** (8,1 km) en 4'12"1 devant **Ramora** lui aussi très motivé mais concédant déjà 8"3 au leader.

Les autres prétendants, à savoir **Jean-Toussaint Albertini** (206 S1600), **Tony Aguzzi** sur Mégane et **Jean-François Marchi** (Clio S1600) ont perdu également beaucoup de temps.

Dans l'**ES.2 Astima - Montepiano** (3,4 km), le leader démontrait également sa virtuosité dans cette descente rapide qu'il s'attribuait en 2'16"5, devant **Albertini** à 4"6, **Acquaviva** en 5"8, **Ramora** en 6"1 et **Marchi** en 6"4.

Au général, **Manzagol** occupait la tête, suivi de **Ramora** à 14"3, **Albertini** à 16"7 **Marchi** à 21"2 et **Aguzzi** à 23"4.

Dans l'**ES.3 San Martino - Alzeto** **Jean Marc Manzagol** poursuivait son insolente domination et s'imposait en 4'56"7 devant le courageux **Ramora** à 8"7, **Albertini** à 11"8 **Aguzzi** à 12"2' et **J.F. Santini** à 17"9.

Dans l'**ES.4 Astima-Montepiano**, le leader faisait à nouveau cavalier seul, s'adjugeant cette spéciale en 2'15"6 devant **Albertini** à 4"2, **Ramora** à 5"8, **Pruneta** à 6"9, **Marchi** à 7"1.

Au général, **Manzagol** consolidait sa première place devant **Ramora** à 28", **Albertini** à 32"7, **Aguzzi** à 46"1, et **Marchi** à 50"3.

Dans l'**ES.5 San Martino-Alzeto**, **Manzagol** poursuivait son festival avec un temps de 4'59"6 devant **Ramora** à 8"1, **Aguzzi** à 8"4, **Albertini** à 8"8 et **Santini** à 14".

Dans l'**ES. 6 Astima Montepiano**, ce même **Manzagol**, déjà assuré de la victoire, faisait le plein des spéciales en s'imposant en 2'17"5 devant **Albertini** à 4"2, **Ramora** à 4"9, **Acquaviva** à 7"6.



CLASSEMENT GÉNÉRAL

- 1° Manzagol JM - Damiani A - Mégane KC en 21'42"8
2. Ramora S - Mazotti - Mégane KC à 41"8
3. Albertini JT - Forms G - 206 S1600 à 45 "7
4. Santini JF - Mazotti PB - BMW 318 C à 1'13
5. Marchi JF - Rafaelli Y - Clio S1600 à 1'14
6. Acquaviva JP - Faraut N - Saxo KC à 1'17
7. Santini R - Strina M - Clio RS à 1'34
8. Dallocioni M-Poyo-Chanza MJ - BMW 135 à 1'39
9. Filippi J - Orsucci N - Clio Ragnotti à 1'40
10. Baldrichi H - Michon Brunetti - 106 S16 à 1'44
11. Langlois B - Muzi A - BMW M3 à 1'45
12. Rovere A - Ortali A - 106 S16 à 1'51
13. Bianco D - Baldi C - Peugeot 205 à 2'6
14. Capanaccia O - El Kadaoui Y - C2 R2 à 2'9
15. Faillace JF - Goia L - Clio Ragnotti à 2'14
16. Mattei JF - Robinet M - BMW M3 à 2'19
17. Vitali R - Croce - Saxo 2'19,4
18. Giovanni JG - Chiari S - Clio Ragnotti à 2'26
19. Ricoveri C - Ricoveri G - Clio RS à 2'29
20. Grisoni G - Grisoni M - Clio S1600 à 2'32
- Etc.

Castres, 17 et 18 octobre 2009

L'A.J. Bastia, finaliste

Sur 4x1000m Cadet et 4x400m Elite !

L'aventure des athlètes bastiais, à Castres, les samedi 17 et dimanche 18 octobre 2009, n'aura pas été sans intérêt pour la saison sportive qui s'ouvre.

Le froid, malgré un beau soleil, le dimanche, n'aura pas conduit à un **Podium** pour le **Relais 4x400m**, même si la veille, en **Demi-finales** l'équipe des «**Rouges et Verts**» avait réalisé, la meilleure performance, avec un nouveau **Record de Corse** à la clef : **3'17"62**, loin il est vrai, des **3'13"12** réalisés à **Bastia** le 7 juin 2009 mais non homologués pour disqualification. C'est à ce niveau qu'il leur aurait fallu être, à **Castres**, pour, en finale, lutter avec le **Relais de Joinville** qui s'est imposé sur la plus haute marche du **Podium** en **3'13"22** ! L'équipe de **Yves N'Dabian**, menée par un **Nicolas Fillon** déjà très à l'aise au départ avec des «*chronos*» autour de **47"**, de **Willem's Obague** et **Teddy Fidol** n'a pas démérité, prenant une 7^e place en **3'18"03**, non sans avoir connu quelques cafouillages lors de la transmission du témoin, en particulier ! Partie remise, tant l'équipe, entraînée par **Jean-Philippe Chappeleau** et «*coachée*», à **Castres**, par **Joël Lucas**, est déterminée, à remettre ça !

A signaler : le retour au premier plan de **Mourad Assettati** qui figurait dans la composition de l'équipe, en qualité de remplaçant ! Une autre bonne nouvelle.

L'Equipe des Cadets avait des couleurs !

Dans le **Relais 4x1000m**, l'équipe a tenu ses promesses en améliorant sensiblement son meilleur temps, le portant à **10'54"**. Sixième dans la finale «**A**», les Bastiais, au «*scratch*», terminent 8^e, donc finalistes d'un débat sportif qui a vu l'**A.J. Blois-Anzin** l'emporter en **10'38"**.



Bravo à **Aurélien Gil**, **Sami Riahi**, **Jaoued Jeffafi** et **Faouzi El Yaagoubi** qui auront beaucoup appris, tout comme les deux minimes **Karim Chabouchi** et **Majid Arbib**, attentifs et déterminés à préparer l'avenir. Une belle expérience.

Très belle prestation du C.A.A à Marseille-Cassis

La 31^{ème} édition de la traditionnelle course **Marseille-Cassis**, organisée ce dimanche, a remporté un véritable succès populaire.

Douze athlètes du **Cercle Athlétique Ajaccien** ont pris part à cette épreuve sous un soleil radieux et dans une ambiance conviviale. Ils avaient à cœur de bien représenter leur club ainsi que l'athlétisme insulaire. C'est chose faite au regard des résultats obtenus. Relevons tout particulièrement l'excellente performance de **Sébastien PINSCHINA** qui se classe 27^{ème} seniors dans un temps de **1h09'54**.

Chez les masculins :
Sébastien PINSCHINA 27^{ème} seniors (**1h09'54**) - **Bruno GOLBRY** 424^{ème} vétérans (**1h31'51**) - **Stéphane SCLAVO** 617^{ème}



seniors (**1h35'51**) - **Joël BORELLI** 1154^{ème} seniors (**1h40'17**) - **Patrice ROMERO** 1291^{ème} vétérans (**1h46'28**) - **Bernard DEDIENNE** 1603^{ème} vétérans (**1h50'23**) - **Pascal CECCHINI** 2380^{ème} vétérans (**2h00'48**)

Chez les féminines :

Nathalie GAUTROIS 84^{ème} vétérans (**1h45'53**) - **Christelle CANASI** 149^{ème} seniors (**1h47'50**) - **Delphine HUCHET** 180^{ème} seniors (**1h53'25**) - **Stéphanie PRUVOST** 329^{ème} seniors (**1h57'53**) - **Hélène TESSIER** 715^{ème} vétérans (**2h13'42**)

Le **Cercle Athlétique Ajaccien** remercie les sponsors ayant permis de réaliser ce déplacement et tout particulièrement l'**Institut Corse Méditerranée** pour le dîner (notre photo) offert aux athlètes le samedi soir et **Mr et Mme DEDIENNE** pour l'excellent déjeuner du midi.

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 1. **Coeur** : Vous faites preuve de beaucoup de disponibilité pour vos proches. Cela vous assure un avenir affectif sans problème. **Affaires** : Les placements envisagés pourraient se révéler dangereux. Restez donc extrêmement prudent. **Santé** : Vous dormez trop peu.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 7. **Coeur** : Vous vous sentez légèrement frustré, mais sans trop savoir pourquoi. Prenez donc un peu de recul. **Affaires** : L'ambiance au sein de votre équipe est assez bonne. Elle est propice à une très bonne marche des affaires. **Santé** : Vous êtes très en forme.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 5. **Coeur** : Vous vivez une histoire d'amour assez intense. Faites attention à ne pas tomber trop rudement de votre nuage. **Affaires** : N'oubliez jamais que les conseillers sont rarement les payeurs. Il vous faut rester très prudent. **Santé** : Faites un peu de marche.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 4. **Coeur** : Pourquoi douter ainsi ? Apprenez simplement à faire confiance et la vie vous semblera déjà plus facile. **Affaires** : Sachez faire la part des choses. Il faut pouvoir prendre à votre compte les erreurs que vous avez commises. **Santé** : Manque de sommeil.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 9. **Coeur** : Consacrez du temps à votre famille. Laissez de temps à autre tomber certaines activités extérieures. **Affaires** : Vous manquez de temps pour vérifier tous les détails. Demandez à un ou deux collègues de vous aider. **Santé** : Prudence dans les escaliers.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 6. **Coeur** : Vos sentiments sont en train de se mettre en place. Vous prenez conscience qu'ils sont de plus en plus forts. **Affaires** : Même si la chance vous sourit, ne devenez pas subitement euphorique. Gardez la tête froide. **Santé** : Mangez plus de poisson.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 2. **Coeur** : Ne laissez pas toujours la raison prendre le dessus sur vos sentiments. Extériorisez-vous un peu. **Affaires** : Prenez le temps de vous documenter avant de passer à l'action. Il vous faudra des arguments en béton. **Santé** : Léger rhume possible.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 8. **Coeur** : Laissez donc agir votre charme. N'en faites pas plus que nécessaire, vous paraîtriez pédant. **Affaires** : Faites confiance à votre imagination. Elle vous aidera à venir à bout de bon nombre de problèmes. **Santé** : Un peu de mal à sortir du lit.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 0. **Coeur** : Vous vous sentez régulièrement de mauvaise humeur. Essayez donc de retrouver le sourire. **Affaires** : Énoncez clairement vos idées. Ne laissez aucune place à une quelconque interprétation abusive. **Santé** : Surveillez l'état de vos dents.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

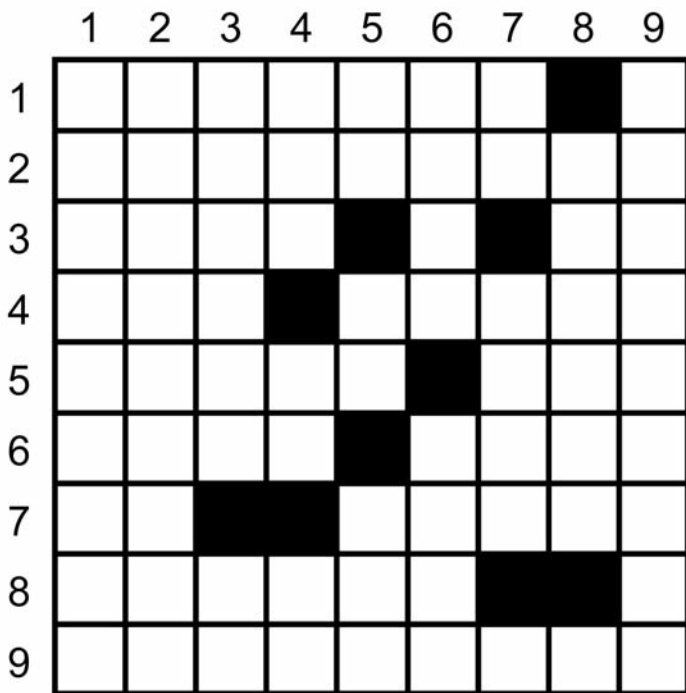
Chiffre : 3. **Coeur** : Une excellente ambiance familiale. Profitez de celle-ci pour vous ressourcer et vous préparer des jours heureux. **Affaires** : Le moment est venu de mettre vos théories en pratique. Vous prouverez qu'elles étaient valables. **Santé** : Belle énergie.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 4. **Coeur** : Vous allez attirer le regard d'une personne que vous croisez régulièrement. A vous de savoir que faire. **Affaires** : Votre entourage attend beaucoup de vous. Il faudrait faire en sorte de ne pas le décevoir maintenant. **Santé** : Mangez des fruits.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 2. **Coeur** : Evitez de vous retrouver seul trop souvent. Sortez et voyez des amis pour ne pas sombrer dans la déprime. **Affaires** : Vous avez un collègue qui peut vous servir d'exemple. A vous de tout faire pour découvrir de qui il s'agit. **Santé** : Tout va bien.

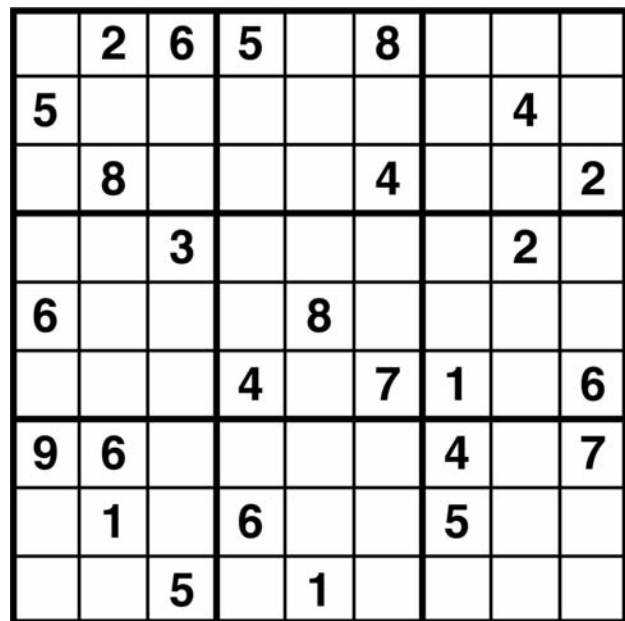


Horizontalement

- Longueur d'un film.
- Eblouissant.
- Fleur. - Phon. : enlever.
- Pronom. - Ira de l'avant.
- Se passent dans l'obscurité. - Durillon.
- Volcan. - Futaille.
- Titane. - Pour le café.
- Port français.
- Jamais vues auparavant.

Verticalement

- Ecrivain italien.
- Changement.
- Dans les montagnes helvètes. - Cuivre renversé.
- Artère. - Possessif. - Saint normand.
- Vieux phonétique. - Reliefs. - Hauteur musicale.
- Annonce un décès. - Romancier allemand.
- Au cœur de la peau. - Monnaies d'autrefois.
- Vent du nord-ouest.
- Se sont laissées distancer.



A Settimana

45^{ème} semaine de l'année

du 30 octobre au 5 novembre 2009

Les fêtes : le 30, Bienvenue - le 31, Quentin - le 1^{er}, Toussaint, Harold - le 2, Tous les défunts - le 3, Hubert - le 4, Charles - le 5, Sylvie.

45^{esima} settimana di l'annu

da u 30 ottobre a u 5 novembre

E feste : u 30, Dorotea - u 31, Quintinu - u 1, I Santi - u 2, I Morti - u 3, Laurina - u 4, Carlu - u 5, Silvia, Zaccaria è Lisabetta.

L'info insolite

L'Arctique

A la suite d'une mission d'un explorateur anglais, des conclusions alarmantes ont été rendues publiques. Selon celles-ci, la calotte polaire arctique disparaîtrait complètement en été dans vingt à trente ans. Par ailleurs, l'**océan Arctique** pourrait être considéré comme une voie maritime sûre d'ici une dizaine d'années.

Le sida dans l'UE

Une dernière étude réalisée sur les soins prodigués dans les pays européens (l'**UE**, plus la **Norvège** et la **Suisse**) révèle que le nombre de malades contractant le virus du sida augmente régulièrement, alors que les budgets consacrés à la maladie sont réduits dans plusieurs pays. Dans le classement de ces 29 pays, portant sur la prévention et l'accès aux soins, le **Luxembourg**, **Malte** et la **Suisse** arrivent en tête. Quant aux autres pays, le **Royaume-Uni** occupe la 9^e place, la **France** arrive 12^e, l'**Allemagne** 13^e, l'**Italie** 27^e. La **Grèce** et la **Roumanie** occupent les dernières places de ce classement.

Dangereux le portable ?

On n'a pas fini de parler des préoccupations sanitaires, environnementales et parentales relatives au portable et, compte tenu des incertitudes qui existent, l'application du principe de précaution, notamment dans les écoles, est sans doute préférable. Une récente étude démontre que plus de 70% des jeunes possèdent un portable et, parmi ceux de 12 à 17 ans, 47% l'utilisent même en cours.

Publicité originale !

Aux **Etats-Unis**, il est possible de faire sponsoriser ses noces et ainsi d'en couvrir le coût, voire de réaliser, en plus, un bénéfice appréciable. Ainsi un futur marié a-t-il eu l'idée de mettre son front comme espace publicitaire pendant la cérémonie. Et c'est sur **eBay** qu'il a mis cet «*emplacement*» aux enchères. Selon le **New York Times**, cette initiative aurait rapporté 37.000 dollars à ce promoteur ! Il paraîtrait, qu'en **France**, l'idée des mariages sponsorisés fait son chemin...

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 31 octobre 1992**, les ministres italiens et français de l'environnement créaient une zone de protection des cétacés dans le triangle **Hyères-Gênes-Cap corse**.

► **Le 1er novembre 2003**, à **Tel-Aviv**, 100.000 **Israéliens** pacifistes se rassemblaient à l'occasion du 8^e anniversaire de l'assassinat d'**Yitzhak Rabin**.

► **Le 2 novembre 2005**, le bilan du séisme du 8 octobre au **Pakistan** était revu à la hausse. On comptait 73.276 morts, 69.260 blessés et 3,3 millions de sans-abri.

► **Le 3 novembre 1975**, en **Tunisie**, **Habib Bourguiba** était élu Président à vie par 99,85% des voix. Il était âgé de 72 ans.

► **Le 4 novembre 2003**, l'**Espagne** décidait unilatéralement de rappeler son personnel engagé dans le conflit irakien. Une décision prise après les nombreuses attaques contre des organismes non gouvernementaux.

► **Le 5 novembre 1997**, la **Russie** et l'**Iran** ratifiaient la **Convention sur l'interdiction des armes chimiques**, portant à 104 le nombre de pays signataires.

VAGABONDAGE

Histoire vraie, même si je change le prénom de l'acheteur de ce matelas :
Anto : «*Je voudrais una strabunta* ».

Le vendeur, déclinant la marque : « Epeda ? »
Anto : «*No, ghje per me !* »

Je vais vous raconter encore cette histoire dont la chute avait été escomptée...

Anto ha stallatu u so « furgo »
davant'una banca.

Passa Dumè :

- «*Viaghia u to cumerciu ?* »

- *Benessimu !*

- *Mi poi impresta cent'euros ?*

- *Ha sai chi a te ti darebbe ancu u mo sangue ma incu a banca a vemu signatu un'cuntrattu : ell'un'face micca pizze e, eju, un'prestu micca soldi !*

L'ami **Giuliani**, véritable «*tragulinu*», sillonne les routes corses promouvant vins et champagne, et ce, depuis de nombreuses années. Il m'arrive de le croiser çà et là, villes et villages étant notre jardin. Mais il a créé «*L'empreinte du vin*», son havre, où il ne manque pas de recevoir producteurs corses et continentaux.

Récemment, la célèbre maison **Laroche de Chablis** y avait fait escale pour un vin chilien qui sut aussi nous régaler.

Hé oui ! «*In vino veritas* ! »

J'aime cette réflexion de l'écrivain-journaliste **André Frossard** :
«*La Foi est ce qui permet de l'intelligence de vivre au-dessus de ses moyens* ».

Antoine **Hebrard**, nouveau patron du «**WHO'S WHO**», à qui l'on demande dans une interview du «**Figaro Magazine**» son endroit de repli idéal, répond :
- *A Propriano, en Corse.*
E viva u **Valinco** !

Toussaint Lenzianni



BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €

6 MOIS : 32 €

Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

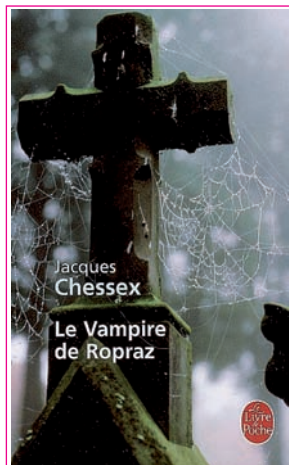
1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38
E-mail : redaction@informateurcorse.com



PAR MARIUS MURACCIOLI

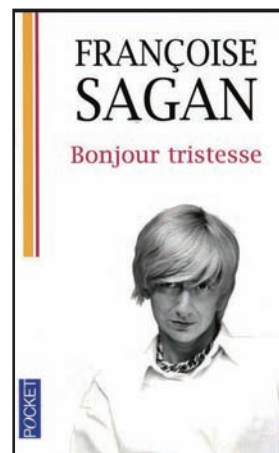
LA HANTISE DU VAMPIRISME

Jacques Chessex, prix Goncourt 1973 pour «*L'Ogre*», vient de mourir alors qu'il donnait une conférence à Yverdon-les-Bains, dans le canton de Vaud en Suisse. Parmi ses dernières publications : «*Le Vampire de Ropraz*». Le doute plane sur ce vampire. En 1903 dans le Haut-Jorat vaudois, la fille du juge de paix meurt à 28 ans d'une méningite. Un matin, on trouve le cercueil ouvert, le corps de la virgine Rosa profané, les membres en partie dévorés ! Ces faits sèment la frayeur dans les villages alentour, ranimant les superstitions et déclenchant la hantise du vampirisme, d'autant que deux autres profanations aussi horribles sont commises. Après des interpellations, des emprisonnements, des remises en liberté, et en attendant qu'on mette la main sur l'assassin, «*la rumeur enfle. Et la peur. On s'arme de plus belle, la nuit on se barricade, et la délation va bon train. Envie, basse jalousie, règlements de comptes ancestraux, prétendants éconduits par Rosa ou par son austère père, particuliers lésés par ses décisions de juge, solitaires, timides, compulsifs éperdus et obsédés par la pureté de la trop belle jeune fille...*». A lire d'un trait. «*Le Vampire de Ropraz*» est paru en Livre de Poche.



DÉSINTOXICATION

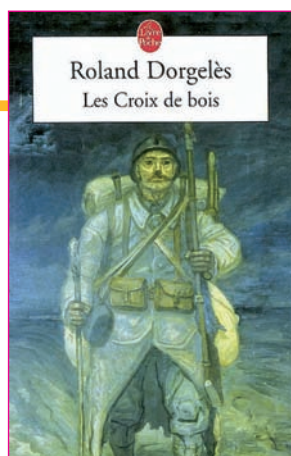
La romancière Françoise Sagan, décédée en 2004, revient sous les feux de l'actualité littéraire, avec la réédition de «*Toxique*» publié en 1964. Il s'agit d'un court journal de désintoxication illustré par des dessins de Bernard Buffet. Il est né de sa plume grave et légère alors qu'après son accident de voiture au



volant de son Aston Martin en 1957, l'auteur d'«*Aimez-vous Brahms*» devint dépendante d'un succédané de la morphine et entra dans une clinique pour se soigner. Françoise Sagan c'est surtout «*Bonjour tristesse*», qui lui a ouvert une belle carrière. Ce roman, en abordant explicitement la sexualité féminine, provoque un véritable scandale, en 1954. Extrait : «*Je me répétais volontiers des formules lapidaires, celle d'Oscar Wilde entre autres qui affirmait que le péché est la seule note de couleur vive qui subsiste dans le monde moderne.*»

Les derniers jours de la vie

José Lenzini vient de publier aux éditions Actes sud «*Les Derniers Jours de la Vie d'Albert Camus*». Le 3 janvier 1960, l'auteur de «*La Peste*» et de «*L'homme révolté*» quitte sa maison de Lourmarin en Provence pour rejoindre Paris. Il fait la route en voiture avec son éditeur Michel Gallimard. Un voyage pénible pour Camus pourtant riche, célèbre, en pleine force de l'âge et qui devrait être comblé, mais il est préoccupé par la guerre d'Algérie, dont il ne voit pas l'issue. «*J'ai mal à l'Algérie comme d'autres ont mal aux poumons...*». Plus loin : «*Il aurait dansé des nuits entières, avide de ces bonheurs simples et immédiats qui menaçaient de s'éteindre à jamais sur la dernière note...*». Au cours de ce voyage, Albert Camus renoue avec les souvenirs de sa vie, notamment à Alger. Jusqu'au moment où, dans une ligne droite, la voiture de Gallimard quitte la route. Camus est tué sur le coup.



LE CHEF-D'ŒUVRE DE ROLAND DORGELES

Al'approche du 11 novembre, le souvenir de la première Guerre Mondiale est ravivé et c'est l'occasion de mettre en avant le chef-d'œuvre de Roland Dorgelès, «*Les Croix de bois*». Un témoignage exceptionnel à travers lequel l'auteur décrit la vie des tranchées dans toute son horreur. Extrait : «*On s'était battu en septembre dans ce pays, et, tout le long de la route, les croix au garde-à-vous s'alignaient, pour nous voir défilier... Sur le bord des fossés, leur file s'allongeait, croix de hasard, faites avec deux planches ou deux bâtons croisés... Autour des fermes, au milieu des champs, on en voyait partout : un régiment de soldats entier a dû tomber là. Ils nous regardaient passer et l'on eut dit que leurs croix se penchaient, pour choisir dans nos rangs ceux qui, demain, les rejoindraient...*».

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

Votre hebdomadaire régional d'annonces légales et d'informations générales, économiques, politiques, sportives, culturelles et sociales

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire, l'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs, dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

REJOIGNEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS EN NOUS CONTACTANT

1, RUE MIOT - BP 213 - 20 293 BASTIA CEDEX
TEL : 04 95 32 04 40 - FAX : 04 95 32 02 38
E-MAIL : redaction@informateurcorse.com

